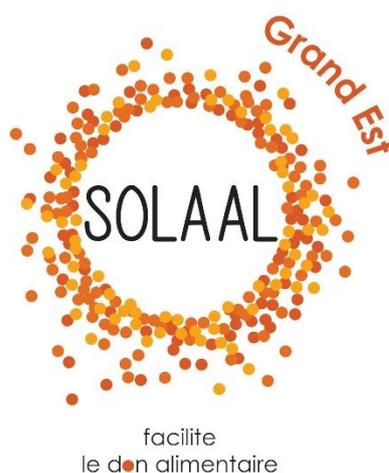


SOLAAL GRAND EST

SOLidarité des producteurs Agricoles et des filières
ALimentaires Grand Est

DIAGNOSTIC SUR LE DON ALIMENTAIRE EN REGION GRAND EST



Avril 2021



Amandine PASQUIER
Chargée de mission SOLAAL Grand Est
grandest@solaal.org
03 83 98 12 29
5 rue de la Vologne, 54520 LAXOU

Sommaire

Introduction	3
1. Contexte de l'étude	4
1.1 La région Grand Est	4
1.2 La notion de « gaspillage alimentaire », « pertes » et « invendus »	5
1.2.1 Définitions	5
1.2.2 Chiffres clés	5
2. Les filières agricoles et agroalimentaires en région Grand Est.....	6
2.1 Production végétale	7
2.1.1 Filière légumière.....	7
2.1.2 Filière de la pomme de terre	8
2.1.3 Filière arboricole.....	9
2.1.4 Autres filières	10
2.2 Production Animale	11
2.2.1 Filière laitière.....	11
2.2.2 Filière viande bovine	12
2.2.3 Filière porcine.....	13
2.2.4 Filière volaille.....	14
2.3 Production Biologique.....	15
2.4 Les coopératives.....	16
2.5 Les industries agro-alimentaires	16
3. Etat des lieux des pertes agricoles.....	19
3.1 Pertes de la filière végétale.....	19
3.2 Pertes de la filière animale	19
3.3 Pertes agricoles en Grand Est	20
3.4 Impact de la crise économique sur la production régionale	21
4. Association d'aide alimentaire et initiative contre la précarité	22
4.1 Associations d'aide alimentaire en Grand Est.....	23
4.2 Problématiques et besoins en Grand Est.....	24
4.3 Initiatives régionales	27
5. SOLAAL : SOLidarité des producteurs Agricoles et des filières ALimentaires.....	28
5.1 Objectifs de SOLAAL.....	28
5.2 Antenne SOLAAL Grand Est.....	29
5.3 Acteurs cibles et sources de don en Grand Est.....	30
5.4 SWOT SOLAAL Grand Est.....	31
5.5 Plan d'action détaillé sur 1 an.....	32
Conclusion	33
Annexes	34
Bibliographie.....	40

Introduction

En France, plus de 9 millions de personnes vivent en-dessous du seuil de pauvreté. Ce chiffre correspond au dernier recensement officiel datant de 2018. Il représente 14,8 % de la population Française. Suite à la crise sanitaire de la COVID-19, l'INSEE estime à 12 millions le nombre de Français vivant sous le seuil de pauvreté en 2021, soit 18% de la population Française. Dans ce contexte de crise économique, la demande auprès des associations d'aide alimentaire a augmenté de près de 40%. Ce ne sont plus 5 millions mais 8 millions de citoyens qui y ont dorénavant recourt.

Par ailleurs, les agriculteurs peuvent avoir des excédents de produits invendus, soit de manière structurelle (écarts de tri, calibrage) soit de manière conjoncturelle (rendements supérieurs à la demande, facteurs climatiques, concurrence). La profession agricole se trouve préoccupée par cette problématique mais aussi par la hausse de la précarité alimentaire. En revanche, elle ne dispose pas toujours de solutions pour la gestion de ses invendus, ni sur l'accompagnement aux dons. Elle ne possède bien souvent ni le temps ni les moyens logistiques nécessaires pour acheminer ses produits vers des associations caritatives locales qui manquent de denrées alimentaires.

Afin de faciliter la mise en relation des agriculteurs avec les associations d'aide alimentaire, le secteur agricole a créé au niveau national, l'association SOLAAL (Solidarité des producteurs Agricoles et des filières ALimentaires). Reconnue d'intérêt général, elle vise à simplifier le don de produits agricoles en France. Depuis sa création en 2013, plus de 20 000 tonnes de produits (dont 97% de produits frais) ont été collectés et ont permis d'offrir l'équivalent de 40 millions de repas aux bénéficiaires Français.

De manière à accompagner les agriculteurs dans leur démarche de solidarité, La Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FRSEA) Grand Est souhaite initier la création d'une association SOLAAL régionale. Cette initiative a pour objectif de participer à la lutte contre le gaspillage alimentaire et d'améliorer l'accès à une alimentation saine pour les personnes les plus démunies du territoire. Ce relai facilitera la mise en relation des acteurs des filières agricoles et agroalimentaires avec les organismes en charge de l'aide alimentaire.

Pour mener à bien ces partenariats, il est nécessaire d'identifier d'une part les filières agricoles et agroalimentaires en région Grand Est, et d'autre part les associations d'aide alimentaire présentes localement. Ce diagnostic permet de réaliser un état des lieux de ces organisations, et d'estimer les volumes d'invendus afin de développer des actions efficaces et ciblées.

1. Contexte de l'étude

1.1 La région Grand Est

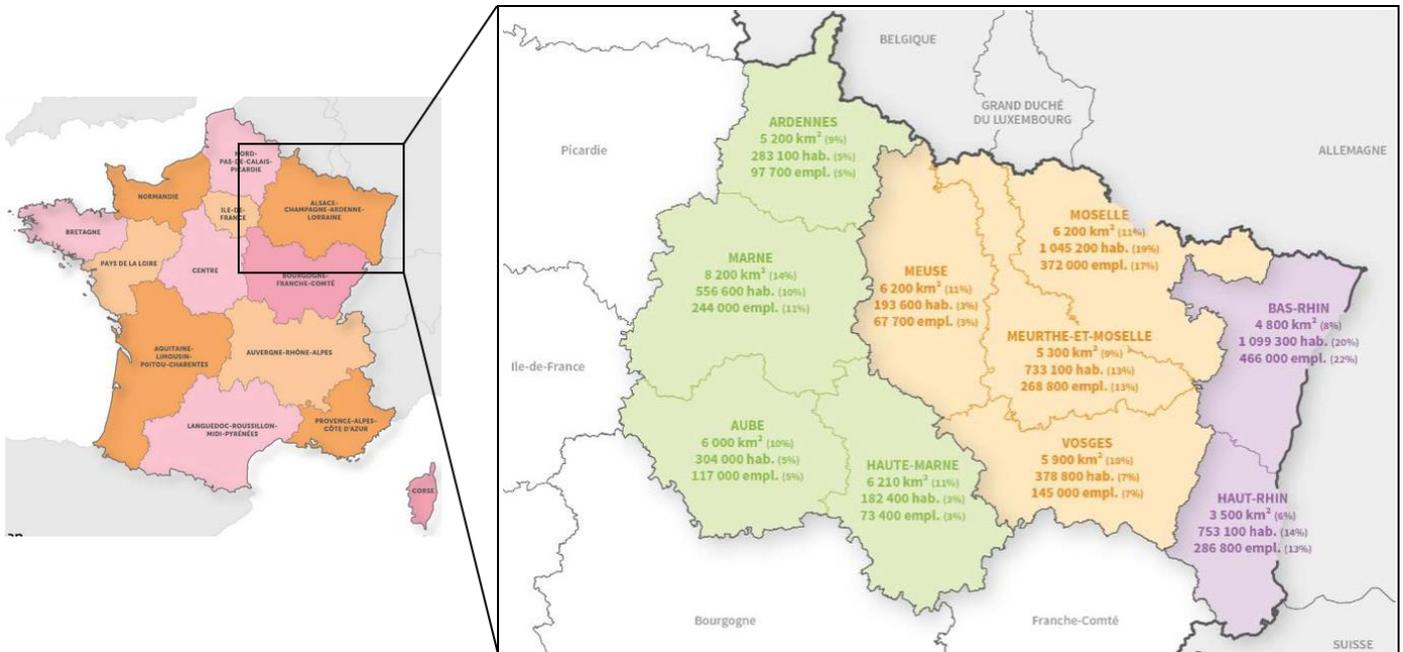


Figure 1 : Région Grand Est (source : Etude économique, chambre de l'agriculture Grand-Est 2017)

La région Grand Est s'étend du bassin parisien aux rives du Rhin sur 57 441 km², soit **10,5%** de la superficie Française (4^{ème} région nationale la plus vaste). Celle-ci est également la seule en contact avec 4 pays frontaliers, position favorisant les flux internationaux de marchandises.

Avec près de 5,5 millions d'habitants, la région accueille **8,4 %** de la population Française, répartie sur 10 départements : Ardennes, Marne, Aube, Haute Marne, Meuse, Vosges, Meurthe et Moselle, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin (Fig.1).

Près de **90%** du territoire sont dédiés à l'agriculture et à la forêt. La région occupe les premières places au palmarès national pour ses productions agricoles, agroalimentaires et pour le nombre d'emplois dans la filière bois. (Source : Grandest.fr)

Selon les chiffres de 2017 de la Chambre Régionale d'Agriculture, le Grand Est est occupé à **53 %** par l'agriculture sur 3 millions d'hectares, et à **34 %** par la forêt. Les sols artificialisés recouvrent, quant à eux, **9 %** du territoire, et les principales zones urbaines correspondent aux villes de Nancy, Metz, Mulhouse, et Strasbourg.

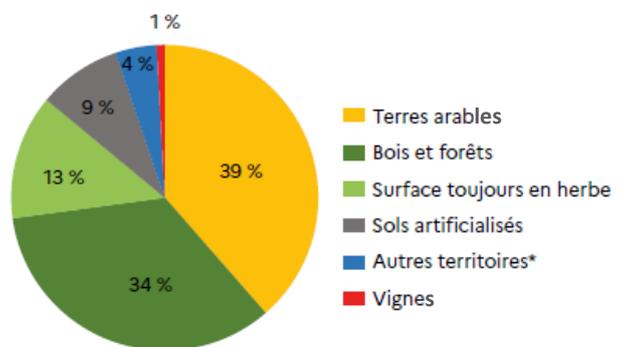


Figure 2 : Occupation de la région Grand Est en 2019 (Source : Agreste, Statistique agricole annuelle définitive 2019, memento 2020)

*Landes et autres territoires non cités

1.2 La notion de « gaspillage alimentaire », « pertes » et « invendus »

1.2.1 Définitions

Selon la Loi relative au gaspillage et à l'économie circulaire du 11 février 2020, le **gaspillage alimentaire** est défini comme tel :

« Toute nourriture destinée à la consommation humaine, qui à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée, dégradée, constitue le gaspillage alimentaire ».

On utilisera davantage le terme « **pertes** » lors d'une diminution de volume au cours des phases de récolte et de production, et la notion de « **gaspillage alimentaire** » lorsque cette diminution est causée par la phase de distribution et de consommation. Néanmoins, ce dernier est souvent utilisé au sens large pour définir ces deux notions différentes.

Les « **invendus** » sont, quant à eux, définis comme tous produits non commercialisés suite à différents facteurs (économiques, réglementaires et commerciaux), obligeant par exemple les producteurs à laisser leurs produits encore consommables au champ, ou à destination de l'alimentation animale.

1.2.2 Chiffres clés

Selon une étude de l'ADEME datée de 2016, 10 millions de tonnes de produits sont perdus et gaspillés pour l'alimentation humaine, ce qui correspond à environ 16 milliards d'euros par an. Sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, cela équivaut à 150 kg/hab/an.

Les pertes recensées avant la mise sur le marché sont évaluées à 32% lors de la production, 21% lors de la transformation, et 14% lors de la distribution (Fig. 3). Tous les secteurs d'activités sont concernés et génèrent des pertes pour des raisons différentes : surproduction, critère de calibrage, rupture de la chaîne du froid, mauvaise gestion des stocks, offre supérieure à la demande, préparation des repas...

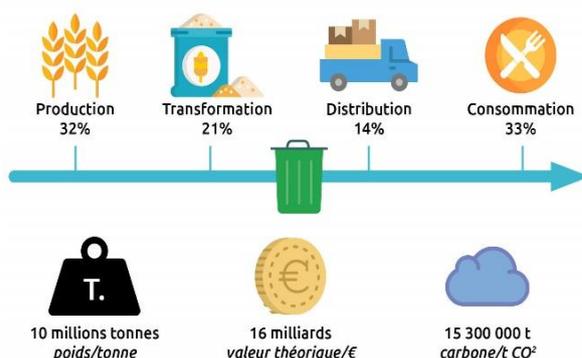


Figure 3 : Répartition des pertes sur l'ensemble de la chaîne alimentaire (Source : jettepaspartage)

Il est nécessaire de préciser que les pertes et gaspillage alimentaire sont très variables d'un produit à l'autre, sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, souvent en fonction de sa qualité de conservation (ex : 9% pour les œufs contre 57% pour les salades). A l'échelle des 3 grandes familles alimentaires, les pertes et gaspillage alimentaire se répartissent ainsi :

- Produits grandes cultures : 20%
- Fruits et légumes : 23%
- Produits des filières animales : 12%

2. Les filières agricoles et agroalimentaires en région Grand Est

Selon la MSA (Mutualité Sociale Agricole), le territoire accueille près de 30 000 exploitations, réparties sur de plus de 3 millions d'hectares de Surface Agricole Utile, soit 10% de la SAU nationale. 35% de celles-ci concernent l'élevage, 33% la viticulture et 29% les grandes cultures.

Le Grand Est se positionne comme la 1^{ère} région Française productrice de céréales et oléo-protéagineux, et 2^{ème} région pour la production de betteraves sucrières et de pommes de terre féculières.

La figure 4 ci-dessous présente les différentes filières d'excellences de la région Grand Est. La figure 5 identifie, quant à elle, les filières dominantes à travers le territoire.

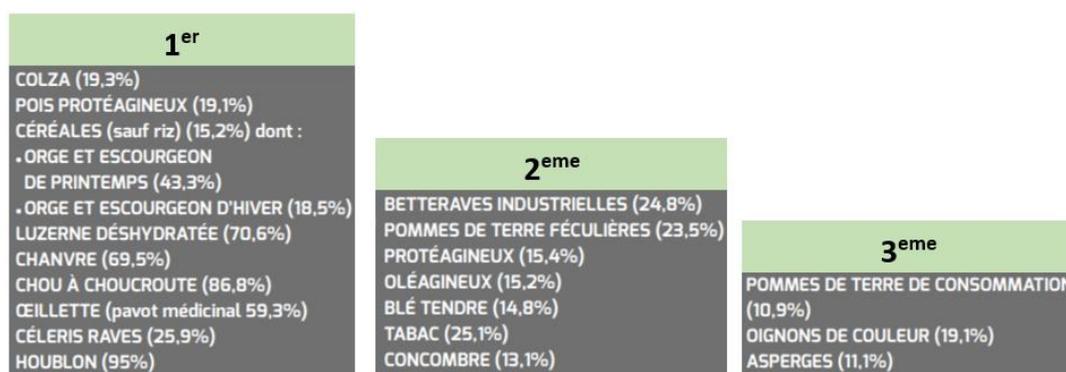


Figure 4 : Filières d'excellences de la région Grand Est en pourcentage de la production nationale (Source : CRAGE)

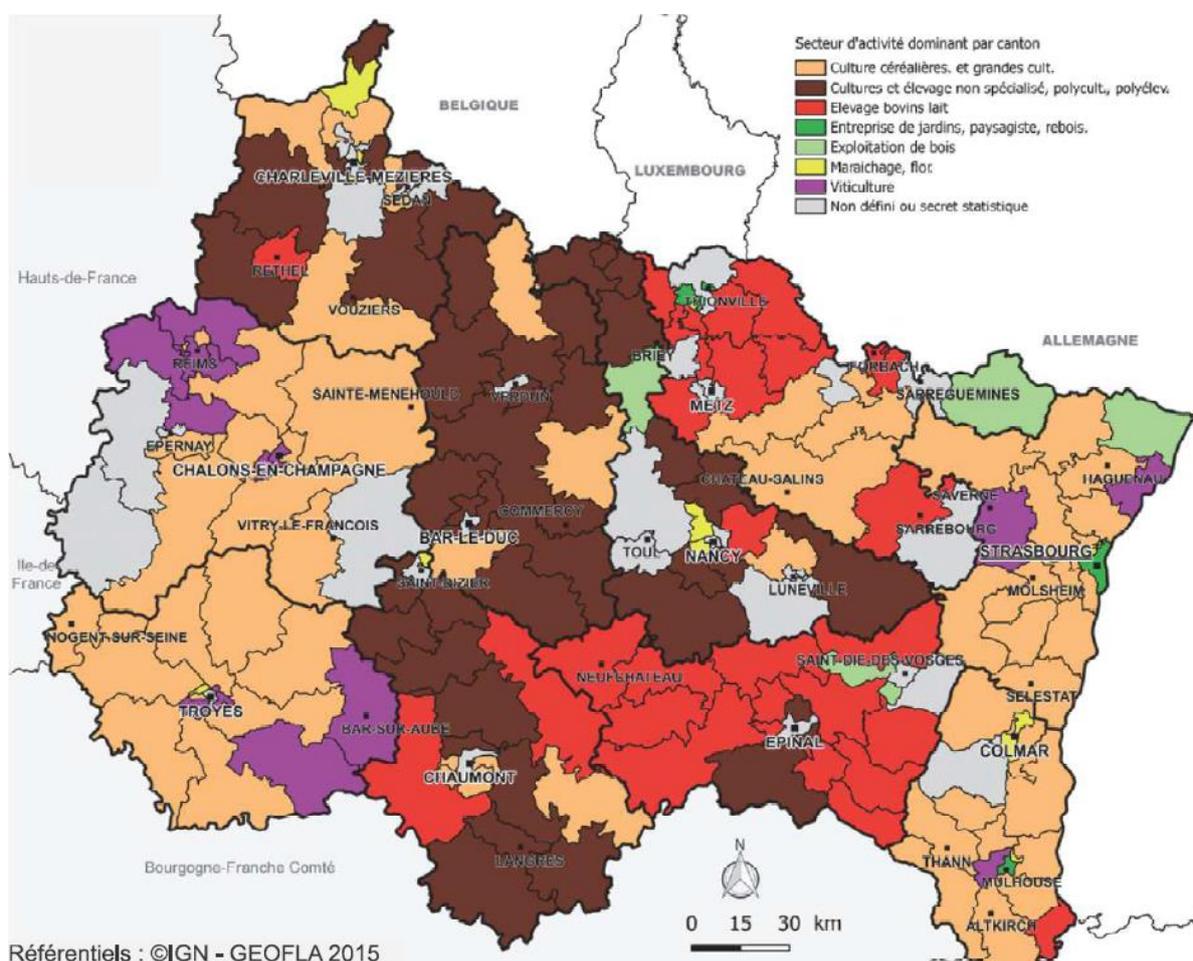


Figure 5 : Secteur dominant des exploitations agricoles et entreprises agricoles (Source : CCMSA – SIERA -DRAAF R44 – SRISE 2018)

2.1 Production végétale

2.1.1 Filière légumière

D'après les données statistiques agricoles de 2019, la région représente seulement 3,8 % des cultures légumières en France (12 576 hectares), permettant une production annuelle de plus de 265 000 t de légumes. Ces zones de production se concentrent essentiellement au nord de l'Aube, au centre de la Marne ainsi que dans le Bas-Rhin.

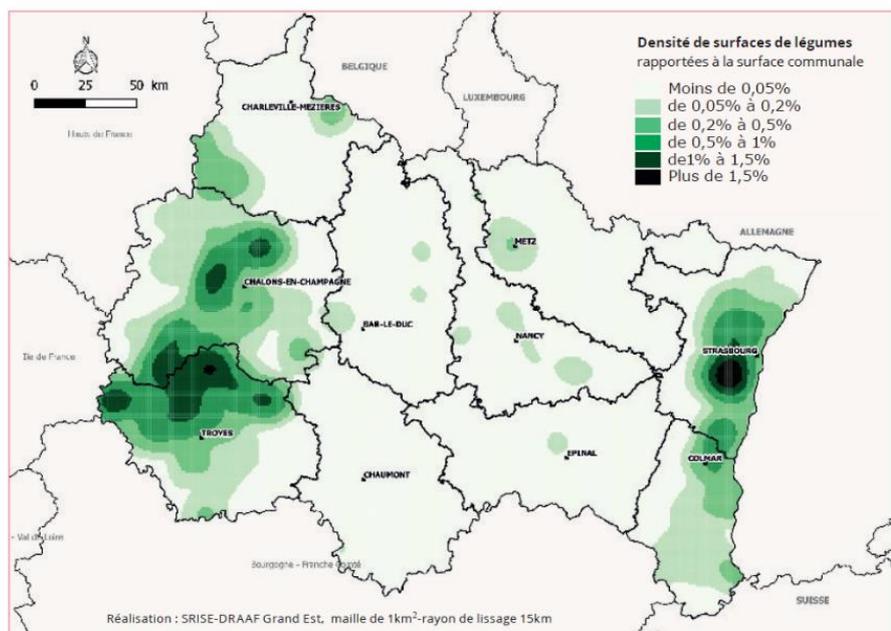


Figure 6 : Densité de cultures légumières ramenée à la surface communale dans le Grand Est en 2010 (Source : Agreste RA 2010)

La figure 7 permet de constater l'importance de la culture de la lentille sur le territoire. Celle-ci n'a cessé de progresser depuis 2015 (surface multipliée par 3,6), et représente à ce jour 5683 ha, soit 45% des surfaces légumières en Grand Est.

Les oignons et échalotes arrivent en 2^{ème} place, soit 14% de la SAU régionale, suivi des carottes avec 9%.

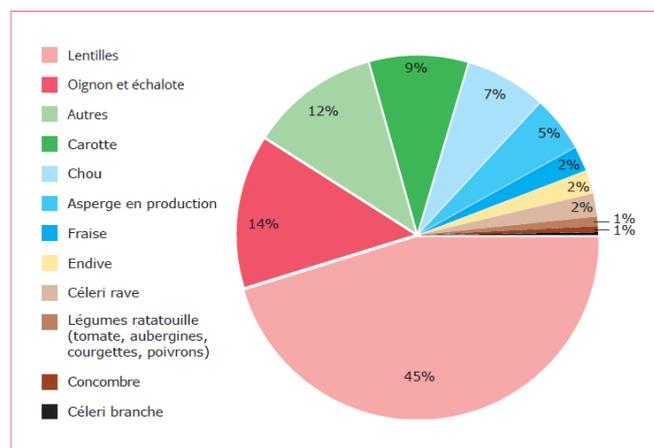


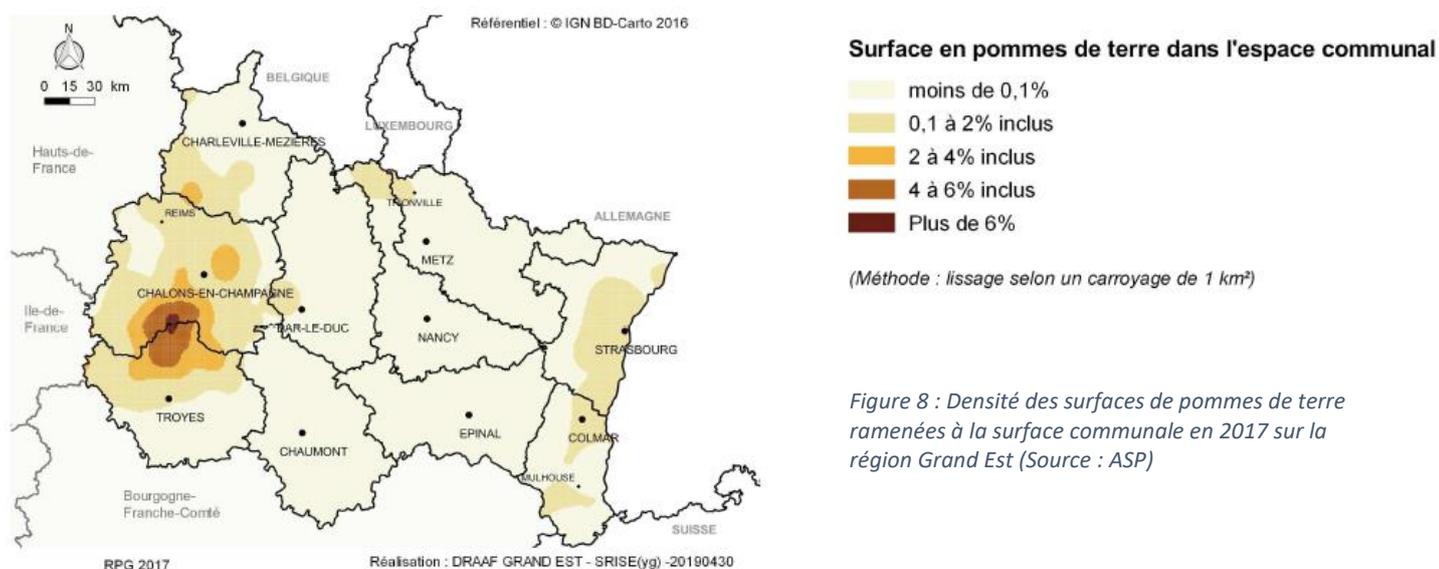
Figure 7 : Répartition des surfaces légumières en Grand Est (Source : Agreste – Statistique Agricole Annuelle 2019)

Par ailleurs, la région est également 1^{ère} productrice de choux à choucroute avec 35 exploitations Label Rouge et près de 3 700 t de choux en 2019. 10 choucrouteries sont ainsi habilitées à produire sous le Signe officiel de Qualité et d'Origine (SIQO).

Agriculture Biologique : les surfaces légumières Bio ne cessent d'augmenter depuis 2013, pour atteindre en 2018, 7% des surfaces cultivées de la région. Celles-ci sont réparties sur 908 exploitations, soit 8% des exploitations Bio Françaises. (Source : Agence Bio)

2.1.2 Filière de la pomme de terre

Selon les statistiques de l'Agreste, le Grand Est reste la 2^{ème} région productrice de pommes de terre en France. Les surfaces exploitées en pommes de terre de consommation sont en constante augmentation et représentent 9% de la superficie Française. Par ailleurs, 25% des pommes de terre féculières Françaises proviennent de la région Grand Est. Elles sont essentiellement cultivées dans les départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne. Ces trois départements représentent à eux seuls, 90% des surfaces régionales (plant, fécule et consommation confondus).



Néanmoins, depuis deux ans, les rendements des cultures de pommes de terre à fécule (principalement non irriguées) sont très impactés par les fortes sécheresses estivales. On constate une baisse de production Française (également européenne) tandis que la demande industrielle augmente.

La région cultive également la pomme de terre « primeur » ou « nouvelle », sur 5% des surfaces nationales avec une production d'environ 12 000 t de récoltes en 2018.

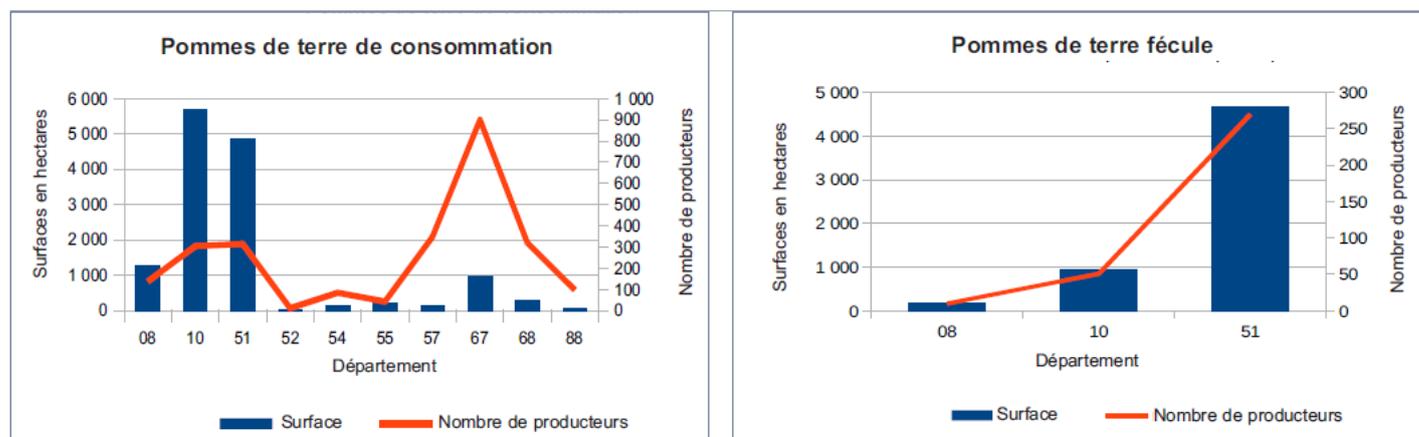


Figure 9 : Surface et nombre de producteurs par département (Source : ISIS, traitement SRISE – PAC 2017 Grand Est d'après ASP)

Agriculture Biologique : En 2018 la région concentre 9% des surfaces de pommes de terre AB Françaises, produites sur plus de 160 exploitations. (Source : Agence Bio)

2.1.3 Filière arboricole

Les vergers fruitiers sont répartis sur 3 500 ha et 400 exploitations en 2017. Ainsi, la région représente seulement 2,2% de la surface arboricole Française. Selon la publication de l'Agreste Grand Est de 2019, les deux tiers de ces surfaces sont localisés dans la Meuse et la Meurthe-et-Moselle. La figure ci-dessous montre néanmoins la présence de nombreux vergers dans le Bas-Rhin et dans la partie Ouest des Vosges.

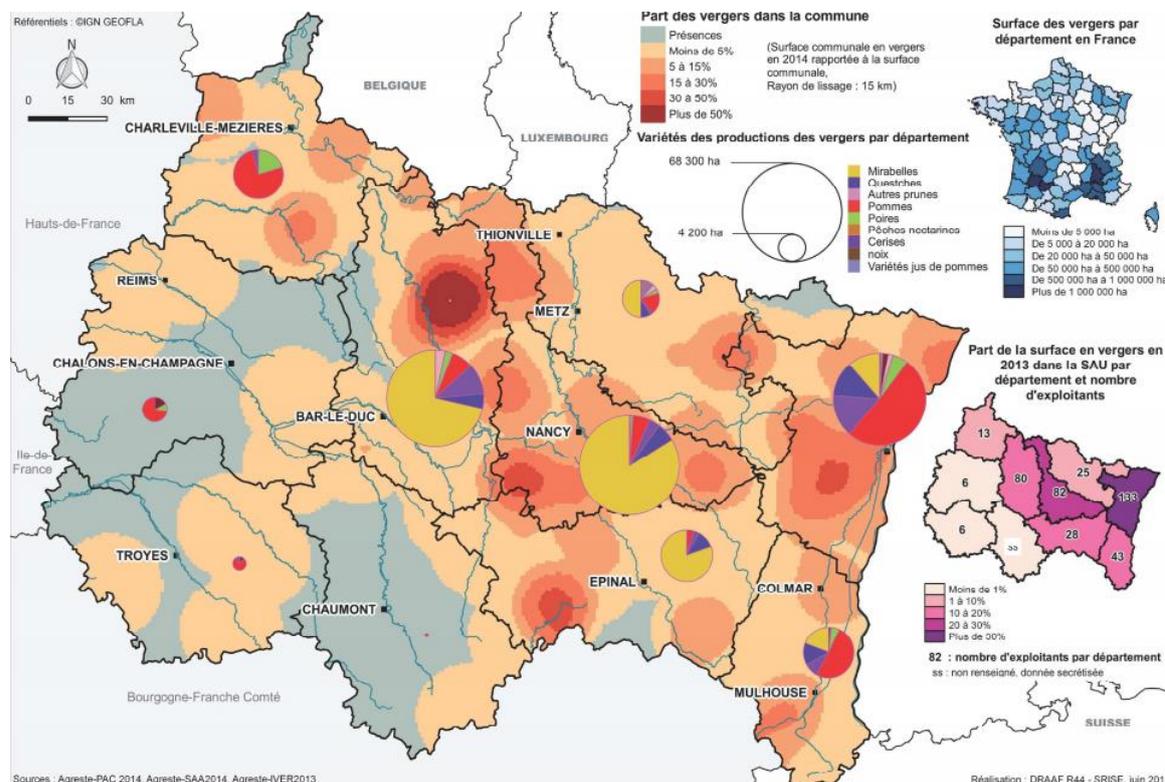


Figure 10 : Densité des vergers ramenée à la surface communale en Grand Est en 2013 (Source : Agreste inventaire des vergers 2013)

Les arbres fruitiers comptabilisés dans ce recensement sont des cerisiers, des pommiers, des poiriers et des pruniers, qui représentent à eux seuls, les 97% des surfaces arboricoles du territoire. La pomme est le fruit le plus produit avec un volume de 31 384 t en 2017, suivi de la mirabelle avec près de 12 200 t. Le volume total de fruits en 2017 atteignait plus de 51 000 t, réparties de la manière suivante :

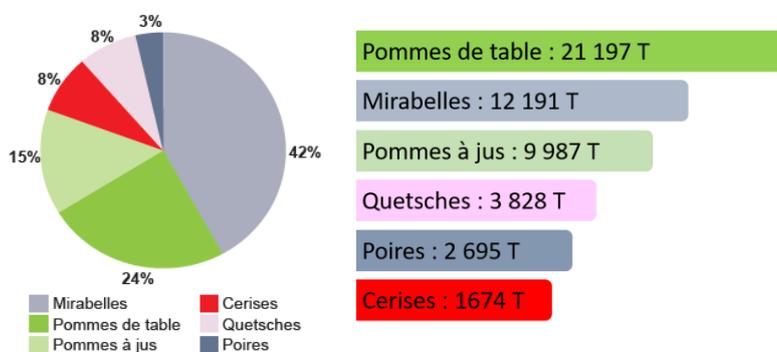


Figure 11 : Répartition des surfaces de vergers selon le fruit en Grand Est (Source : Agreste, statistique agricole annuelle 2017)

Agriculture Biologique : Près de 500 ha de surfaces certifiées Bio en 2017, soit 6% des surfaces fruitières Françaises. (Source : Agence Bio)

2.1.4 Autres filières

Les filières décrites dans cette partie concernent les productions nécessitant une transformation via les industries agroalimentaires. Dans le cadre des prospections de SOLAAL, ces productions ne seront pas sollicitées pour leurs produits bruts, inexploitable pour les associations d'aide alimentaire. En revanche, leurs transformations au sein des industries agroalimentaires seront présentées dans une autre partie du diagnostic.

Filière Céréales : Le Grand Est concentre au total 15% de la production céréalière Française. Le maïs en grains produit en moyenne 100 q/ha, le blé tendre atteint 70 q/ha et le rendement des orges se situe quant à lui autour de 60 q/ha. Les surfaces céréalières sont réparties de façon homogène sur le territoire, excepté dans les départements de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges où la densité de cultures est plus faible. D'après les statistiques de 2019, ces céréales seraient cultivées sur 1 380 400 ha au sein de l'ensemble des départements du Grand Est.



Filière Oléagineux : Avec une production de plus d'un million de tonnes de graines oléagineuses en 2018, le Grand Est arrive au second rang des régions Françaises, derrière le Centre Val de Loire. Le colza représente près de 90% de la production sur 319 745 ha. Le tournesol atteint, quant à lui, 7% des surfaces régionales d'oléagineux, tandis que le soja est à 3%. Au total, ce sont près de 360 000 ha cultivés sur l'ensemble de la région. Il est à noter que la culture du soja connaît une forte progression dans tous les départements, depuis la nouvelle programmation de la PAC 2014-2020.



Filière Betterave sucrière : Selon les récoltes de 2019, 108 200 ha (2019) sont exploités pour une production d'environ 8,9 MT (2017), soit 24% des productions nationales. Les départements de la Marne, de l'Aube et des Ardennes regroupent 94% des surfaces de la région, et quatre sucreries y sont implantées. La betterave sucrière est aussi produite en Alsace, où la production représente 5% des surfaces, pouvant alimenter une sucrerie localisée dans le Bas-Rhin.



Filière Houblons : Le Bas Rhin est à lui seul, le 1^{er} territoire producteur de houblon en France, avec près de 95 % des surfaces nationales. La filière est structurée autour de la coopérative du Comptoir agricole et de l'association des Planteurs de Houblons d'Alsace. En 2020, les conditions climatiques ainsi que les mesures sanitaires dues à la pandémie, ont limité les ventes de bières et donc l'écoulement des stocks de houblons.



Filière Légumineuse Fourragère : Le Grand Est est la première région productrice de légumineuses fourragères avec une production de 750 000 t de matières sèches en 2019. Cette place se justifie par l'importance de l'exploitation de luzerne pour déshydratation. En effet, 74% de celle-ci est produite dans la région, et plus précisément sur les départements des Ardennes, de la Marne et de l'Aube, à proximité de leurs usines de transformation. La production des prairies restantes représente 5% du tonnage nationale.



2.2 Production Animale

2.2.1 Filière laitière

Le Grand Est est la 6^e région laitière Française, avec près de 2,2 Milliards de litres livrés à l'industrie en 2019, soit 9% de la production nationale. Ce volume est en légère augmentation (+ 2,3 %) par rapport aux autres régions où la production est restée stable. 4 457 producteurs de lait livrent l'industrie sur le territoire, répartis selon la carte ci-dessous :

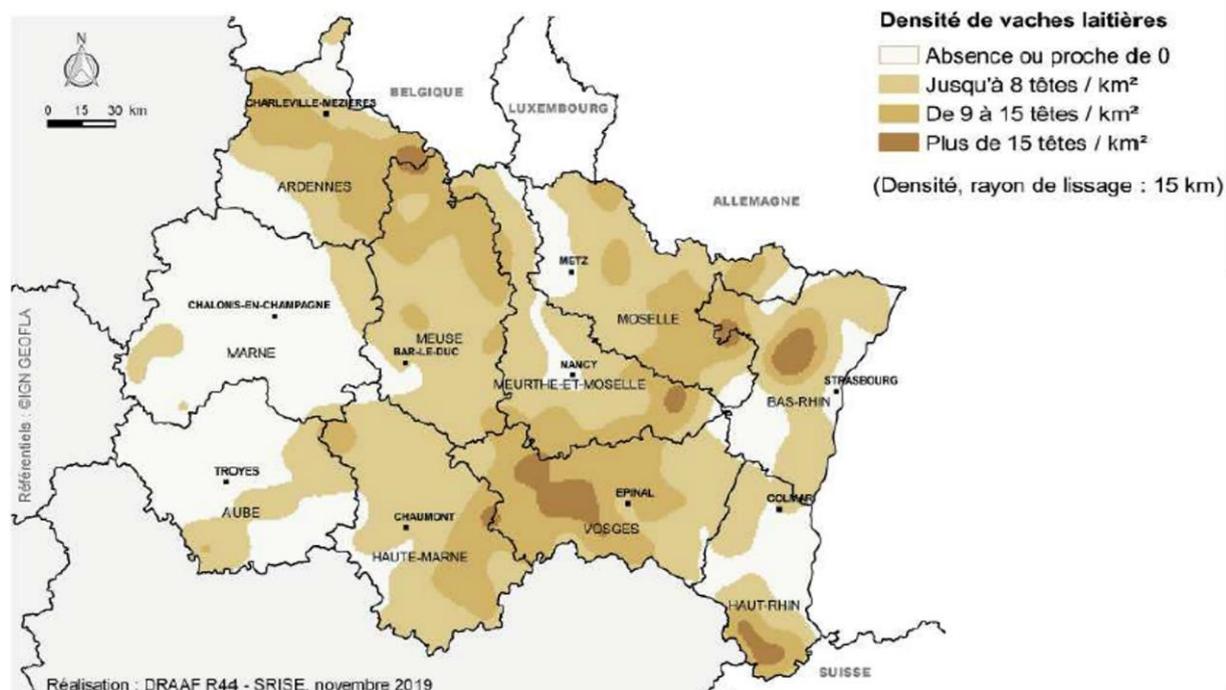


Figure 12 : Cartographie des élevages laitiers en Grand Est (Source : BDNI, effectifs au 1^{er} janvier 2019 - SRISE novembre 2019)

Par ailleurs, les chiffres de FranceAgriMer de 2017 montrent que la vente directe de lait et produits laitiers a concerné près de 300 exploitations régionales, soit moins de 1% du volume de lait produit.

Le volume régional de la production fromagère a augmenté légèrement en 2018 (+2%), et représente aujourd'hui 16% de la production nationale. Les fromages produits sont divers : pâte molle (Brie de Meaux, Melun et autres, Munster, Chaource), fromage frais et à pâte pressée.

Agriculture Biologique : La production de lait de vache bio a encore progressé en Grand Est en 2018 avec une augmentation de 29% des volumes livrés à l'industrie, atteignant 4% du volume total de lait de vache livré. Il existe 12 fabricants de produits laitiers Bio sur le territoire en 2018.

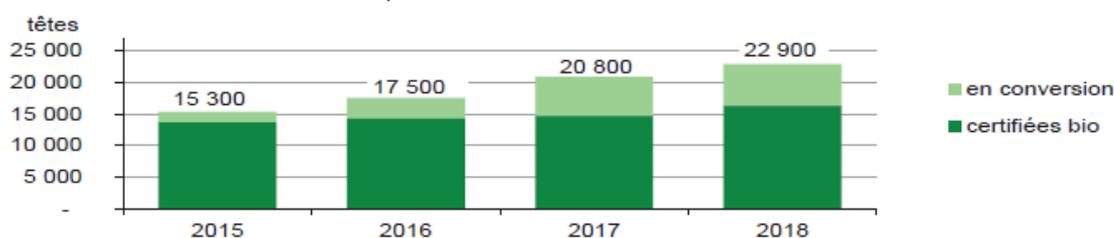


Figure 13 : Cheptel de vaches laitières Bio en Grand Est (Source : Agence Bio)

2.2.2 Filière viande bovine

D'après les chiffres recensés en 2019 par l'Agreste, la région compte près de 283 000 vaches allaitantes et 311 000 vaches laitières, soit un total de 1,6 millions de têtes en comptant les jeunes bovins. La majorité du cheptel est située dans les départements de l'ancienne Lorraine ainsi que dans les Ardennes et la Haute Marne.

Selon le BDNI (1), 50 % des vaches allaitantes régionales sont de race Charolaise. En 2018, ce sont 59 000 tec* (tonnes équivalent carcasse) de bovins, élevés sur le territoire, qui ont été abattus dans d'autres régions Françaises, soit une augmentation de 5% depuis 2017.

Il existe en Grand Est 13 organisations de producteurs dont 3 associations d'éleveurs et 8 coopératives (ou union de coopératives). Selon le DGPE (2), sept d'entre elles opèrent exclusivement en Grand Est et regroupent plus de 3 000 éleveurs, commercialisant plus de 400 000 animaux vivants.

La figure ci-dessous identifie la répartition du cheptel allaitant régional :

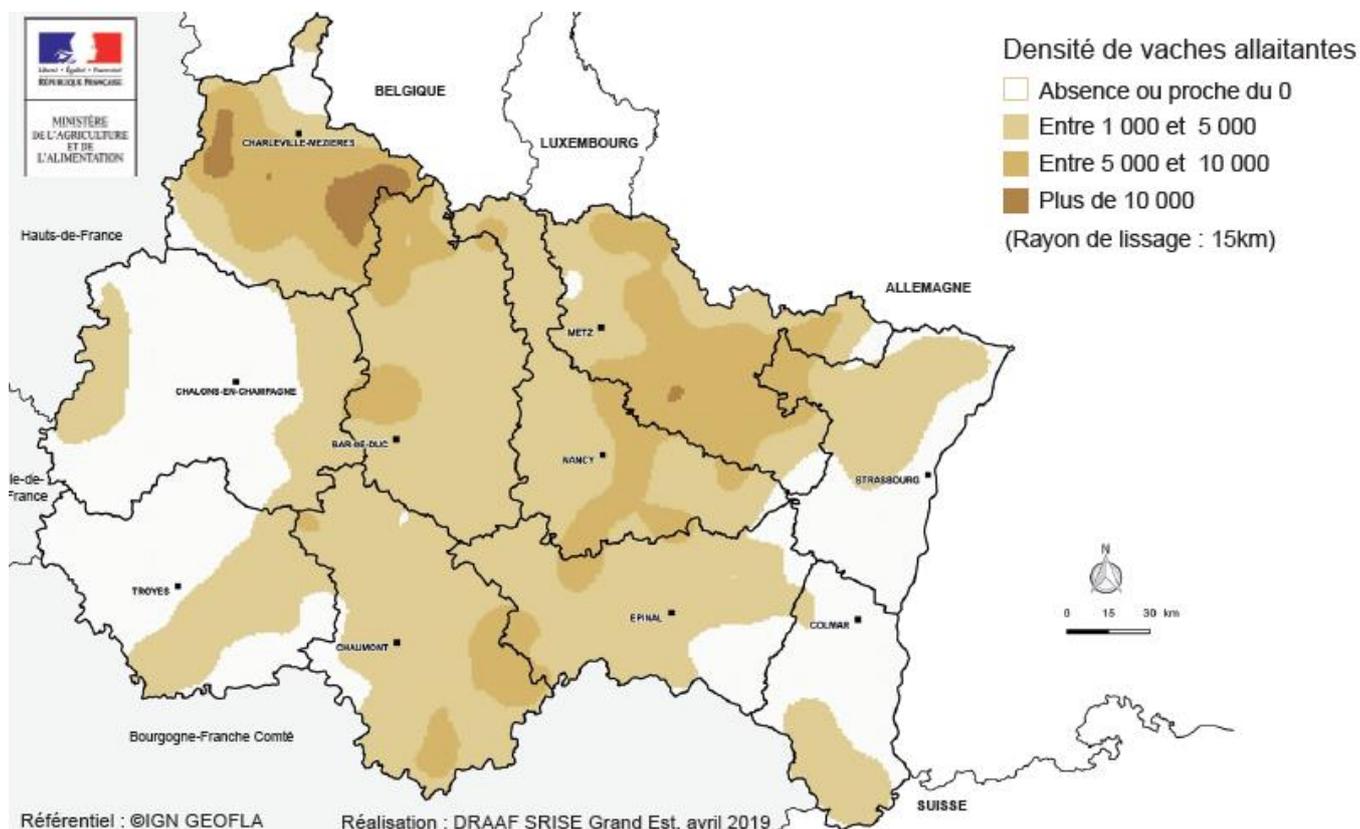


Figure 14 : Densité du cheptel de vaches allaitantes ramenée à la surface communale (Source : SSP -BDNI Effectifs au 1^{er} Janvier 2019)

Agriculture Biologique : En 2017, la région se positionne au 6^{ème} rang national en concentrant plus de 8% du cheptel Français de vaches allaitantes Bio.

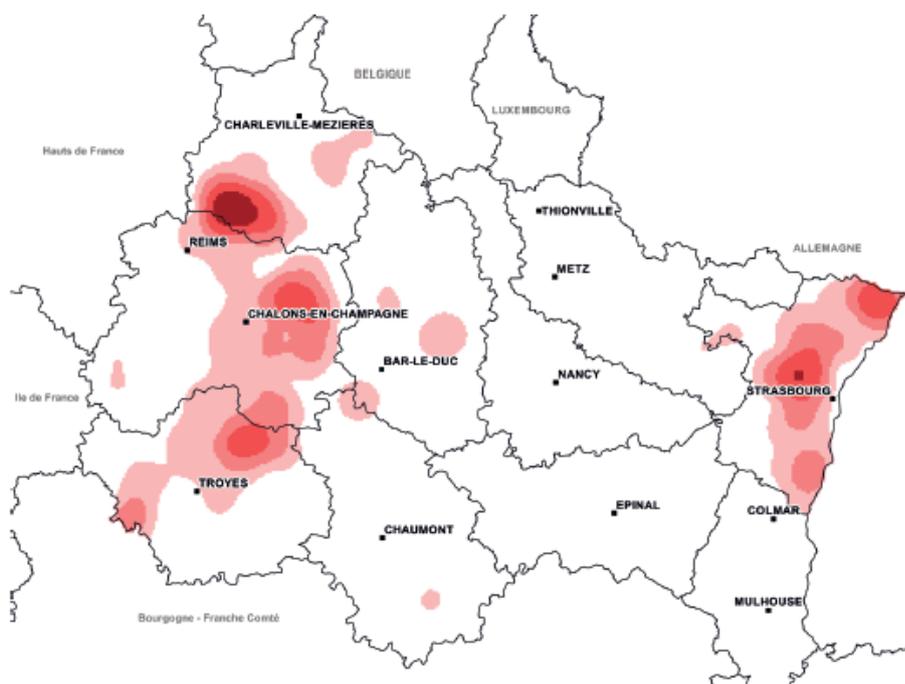
(1) Base de Données Nationale d'Identification

(2) Direction Générale de la Performance Economique et Environnemental des Entreprises

2.2.4 Filière volaille

La région Grand Est produit principalement des poulets (86% de son cheptel de volailles), dans 1 200 bâtiments d'élevage de volailles de chair pour une capacité d'élevage d'environ 8 millions de têtes. Cette production se concentre sur le bassin régional Ouest (de l'Aube aux Ardennes) et le bassin Est (Bas-Rhin). Comme le montre la figure 18, le reste des élevages présents sur le territoire concerne la dinde, le canard, l'oie, la pintade et le gibier.

Malgré une légère hausse de production depuis 10 ans, la région reste une des moins productrices de France (10^{ème} sur 13), et montre une densité d'élevage faible.



Méthode :
Lissage de la capacité des bâtiments localisés dans chaque maille du caroyage de 1 km² (rayon de lissage : 15 km)

Densité lissée de capacité d'élevage de poulet de chair (capacité par km²)

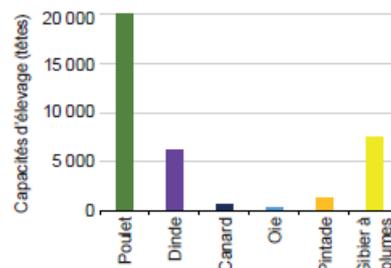
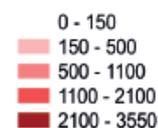


Figure 17 : Localisation des capacités d'élevage de poulet de chair dans le Grand Est (Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MAA – Base de données DGAL)

Figure 18 : Capacité d'élevage en milliers de têtes par espèce de volaille

Moins de 20 % des volailles abattues en Grand Est sont sous signe de qualité. Les produits concernés possèdent majoritairement la mention Label Rouge (80 %).

En 2019, ce sont plus de 700 millions d'œufs produits pour 1,9 millions de poules pondeuses. Trois conditionneurs de plus de 10 salariés sont présents sur le territoire : CDPO (51), Sodine (51), et Cocorette (54).

Agriculture Biologique : En 2019, la région a montré en 2019 un important développement de sa production en poulets de chair en multipliant par 10 ses effectifs ces 10 dernières années. La région atteint environ 3% du cheptel national de poulet AB.



Figure 19 : Evolution du nombre d'exploitations et du cheptel avicole AB en Grand Est (Source : Agence Bio)

2.3 Production Biologique

D'après les chiffres de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand-Est (CRAGE) de 2019, 2 964 exploitations sont engagées en agriculture biologique, soit 6% des exploitations de la région. 176 197 ha sont concernés, soit près de 6% de la Surface Agricole Utile (SAU).

Les deux filières les plus représentées sont l'élevage, principalement bovins lait et viande avec 62 % de la SAU bio régionale (constituée de prairies et cultures fourragères), et la filière grandes cultures avec 32% de la SAU bio régionale.

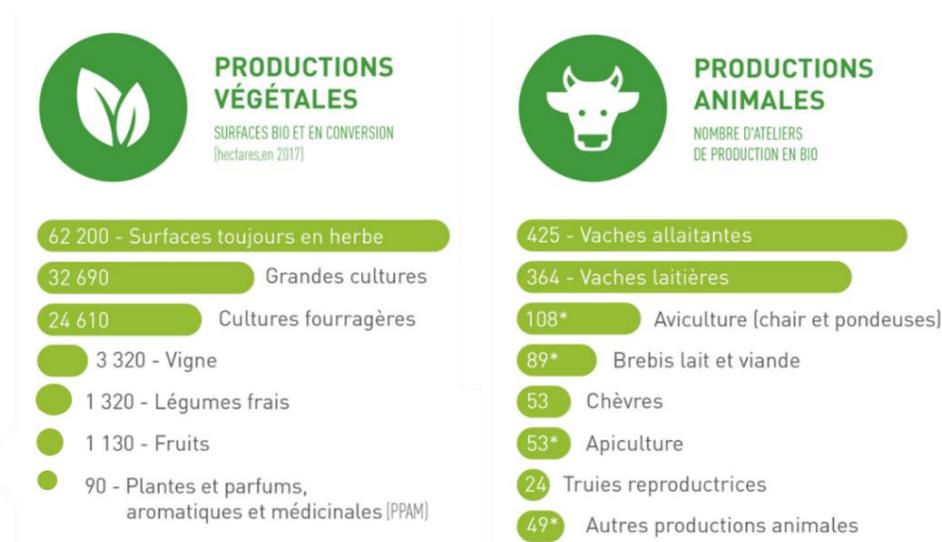


Figure 20 : Recensement des productions biologiques dans le Grand Est en 2017 (Source : CRAGE, Agence BIO)

Le graphique ci-dessous montre la répartition des surfaces SAU Bio par département en 2019. Les disparités entre certains départements peuvent être expliquées par la présence des zones de montagnes, les zones de polyculture-élevage ou des zones céréalières (inférieures à 5 % en Meuse). L'Aube et la Marne sont les régions possédant le moins de surface bio.

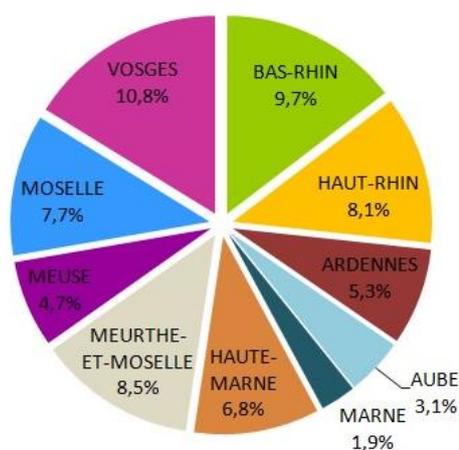


Figure 21 : Répartition des surfaces Bio dans la SAU de chaque département de la région Grand Est en 2019 (CRAGE 2019)

2.4 Les coopératives

Les coopératives sont spécialisées dans la collecte et la transformation des produits agricoles locaux. En Grand Est, elles sont majoritairement représentées par la production de sucre, de vin, de champagne, de produits laitiers, de céréales, et de la déshydratation de la luzerne.

La Coopération Agricole Grand Est, anciennement appelée Coop de France, regroupe 260 coopératives pour un chiffre d'affaires de 14,4 Milliard d'euros. Elle constitue un acteur majeur de la collecte et de la transformation des produits agricoles et vinicoles. Les coopératives adhérentes se déclinent en trois domaines : agro-alimentaire, animal et végétal.

Avec 2 400 entreprises à l'échelle nationale, la Coopération Agricole Grand Est regroupe seulement 1% des coopératives issues des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire en France.



Figure 22 : Chiffres de la Coopération Agricole en Grand Est

2.5 Les industries agro-alimentaires

L'industrie Agro-Alimentaire (IAA) du Grand Est se place au 2^{ème} rang des régions Françaises en termes de chiffre d'affaires, avec, 13,5 Milliards d'euros pour 1 952 entreprises, soit près de 8% du chiffre d'affaires Français. La région compte des Industries Agro-Alimentaires d'envergures variées, allant de petites entreprises jusqu'aux grands groupes internationaux.

L'ARIA Grand Est constitue l'association d'entreprises de l'agroalimentaire de la région depuis 2018. Elle rassemble les trois associations régionales afin de mutualiser leurs ressources et compétences :

- **ARIA Alsace** pour le territoire Alsacien
- **AGRIA Grand Est** pour le territoire de la Lorraine
- **Le club i3A** pour le territoire Champagne-Ardenne

Le territoire montre une grande diversité de productions avec ces différentes fabrications :

- « **Boissons** » : secteur qui domine les IAA de la région avec la production de vins, de bières et d’eaux de table ;
- « **Produits alimentaires** » : second secteur dominant qui regroupe des productions telles que le sucre, les plats cuisinés ainsi que la fabrication de cacao, de chocolat et de produits de confiserie ;
- « **Autres produits alimentaires** » : fabrication de soupes, arômes, levures, condiments et assaisonnements ;
- « **Produits de l’élevage** » : concernent 83 établissements spécialisés dans les produits laitiers. La fabrication de fromages domine le secteur, avec une production concentrée dans les départements Lorrains et la Haute Marne. Le domaine de la transformation de la viande ne cesse de diminuer ces dernières années suite à la fermeture de plusieurs charcuteries industrielles ;
- « **Produits du grains** » : production majoritairement représentée par des coopératives assurant la fabrication de farine et de malt dont elles sont leaders mondiaux. Des meuneries plus modestes sont également en places ainsi que la fabrication d’aliments pour bétail très présent dans la région ;
- « **Produits oléagineux** » : 1^{ère} région productrice de colza, le territoire dispose d’industries de transformation pour l’alimentation humaine et animale (production d’huiles, de tourteaux et de biocarburants).

LES IAA EN GRAND-EST EN 2015

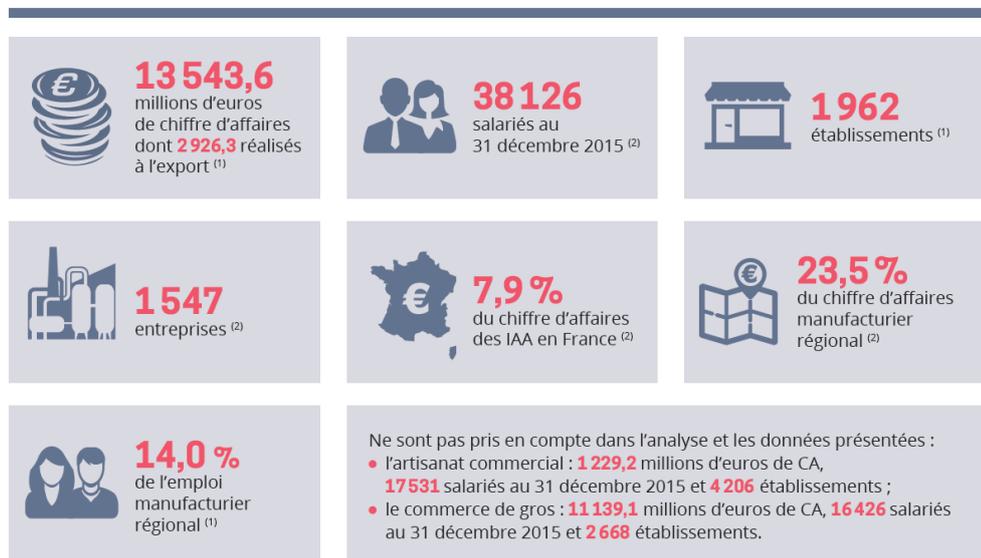


Figure 23 : Les Industries Agro-Alimentaires en Grand Est en 2015 (Source : DRAFF Grand Est 2018 – Insee, CLAP, ESANE 2015 – Traitement SSP)

Une synthèse des IAA est présentée dans le tableau suivant. Leurs implantations sur le territoire sont présentées sur la page suivante, et les cartographies par filière spécifique en annexe.

<p style="text-align: center;">Légume</p> <p>59 établissements de transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> Transformation et conservation de légumes Préparation de jus de fruits et légumes 	<p style="text-align: center;">Pommes de terres</p> <p>6 établissements de transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> Transformation et conservation Fabrication de produits amylacés (féculé) 	<p style="text-align: center;">Betteraves sucrières</p> <p>5 sucreries appartenant à deux groupes Français positionnés comme Leaders mondiaux</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 établissement TEREOS (20% prod du GE) 4 sucreries CRISTAL UNION (80% prod du GE)
<p style="text-align: center;">Fruits</p> <p>62 établissements de transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> Transformation et conservation de fruits Préparation de jus de fruits et légumes, cidres, vins et boissons distillées 	<p style="text-align: center;">Céréales</p> <p>311 établissements de transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> Alimentation humaine : pain, pâtisserie, biscuits, biscottes et pâte alimentaire Alimentation animale Fabrication boisson (malt) 	<p style="text-align: center;">Oléagineux</p> <p>4 usines de transformations dont 2 alimentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fabrication de margarine et autres graisses alimentaires (St HUBERT) Alternatives végétales à base de soja (SOJINAL)



<p style="text-align: center;">Produit laitier</p> <p>62 établissements de transformation présents majoritairement sur l'ancienne région Lorraine</p> <ul style="list-style-type: none"> Fabrication de fromage (75% des produits finis) : pâte molle, pressée, frais Lait liquide, produits frais, yaourt... (25%) 	<p style="text-align: center;">Viande bovine</p> <p>156 entreprises de transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> Transformation et conservation de la viande de boucherie Préparation industrielle à base de viande
<p style="text-align: center;">Viande porcine</p> <p>44 établissements de transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> Transformation et conservation de la viande de boucherie Préparation industrielle à base de viande 	<p style="text-align: center;">Viande de volaille</p> <p>15 établissements de transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> Découpe et transformation Filière foie gras

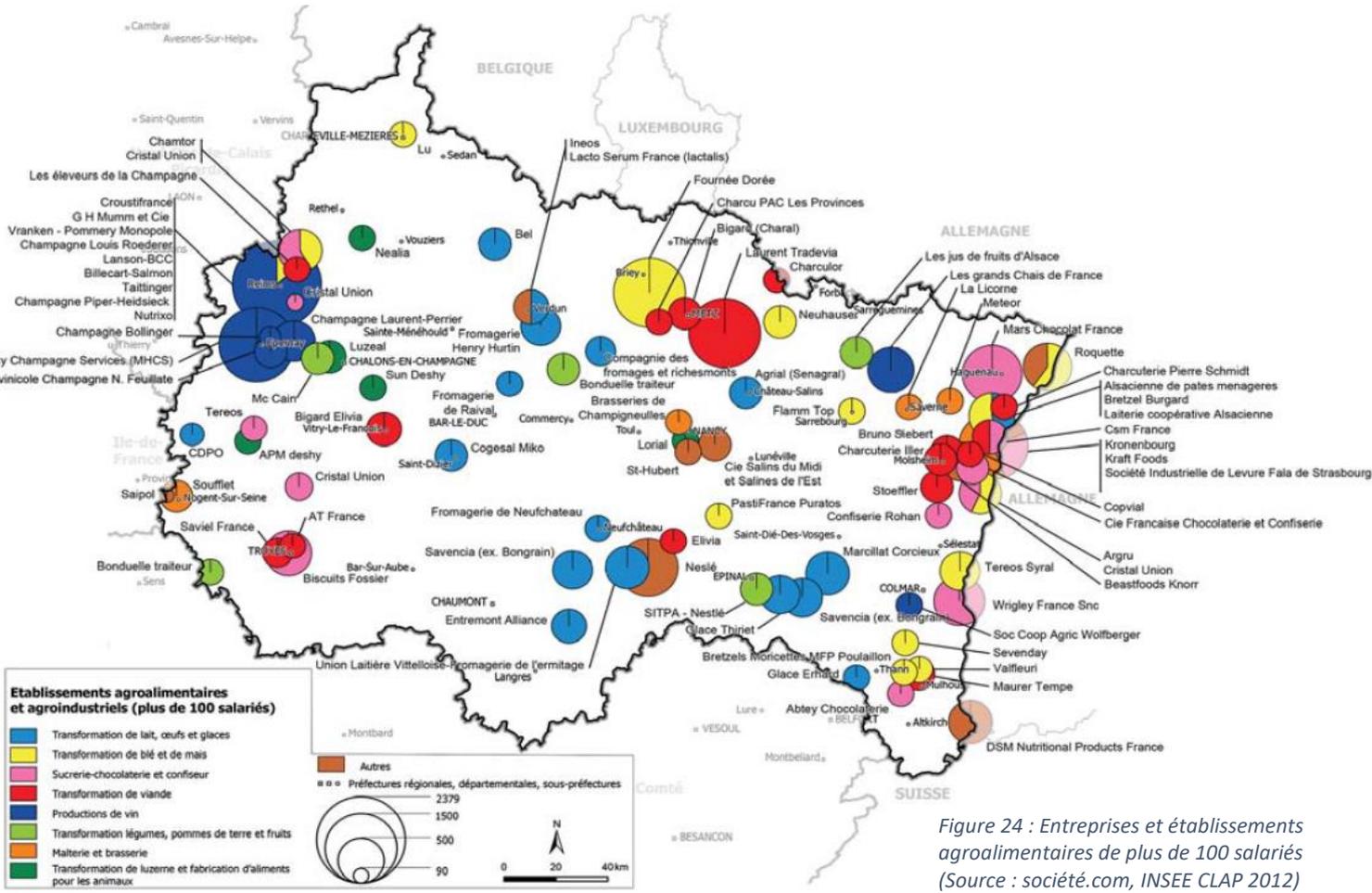


Figure 24 : Entreprises et établissements agroalimentaires de plus de 100 salariés (Source : société.com, INSEE CLAP 2012)

3. Etat des lieux des pertes agricoles

L'ADEME a pu évaluer dans son rapport de 2018 s'intitulant « *Potentiels et leviers de réduction des pertes et gaspillages en production agricole* », les pertes des différentes filières agricoles au stade de production, à l'échelle nationale. Dans cette partie, nous présenterons uniquement les produits pouvant être consommés sans transformation, et distribuables aux associations d'aide alimentaire dans le cadre de l'accompagnement de SOLAAL. Nous excluons donc les données concernant les grandes cultures et les betteraves sucrières à destination de l'industrie.

Les pourcentages de pertes présentés ci-dessous montrent que les filières fruits et légumes sont les plus sensibles à leur environnement (climat, stockage, parasites, manipulations) du fait de leur fragilité et périssabilité, et donc les plus impactées par les pertes au stade de production.

3.1 Pertes de la filière végétale

- > **12 % pour la filière « légume »** : ce pourcentage concerne les stades de récolte, conditionnement et expédition. La majorité des pertes serait compostée ou laissée au champ, cette information est confirmée par l'étude de l'INRA qui indique que la plupart des légumes non conformes sont laissés sur place ou récoltés pour des raisons agronomiques, puis compostés.
- > **11 % pour la filière « fruit »** : d'après l'état des masses de l'ADEME, la moitié des pertes en fruits reste dans les vergers, dans les champs, ou sont destinés au compostage. Près de 40% des fruits sont tout de même destinés à l'alimentation humaine sous forme de dons ou de déclassements en coproduits.
- > **12 % pour la filière « pomme de terre »** : disposant d'une bonne capacité de conservation (8 à 12 mois), les pertes sont principalement observées lors du tri « qualité », avant le stockage (déterrage) ou en sortie, ainsi qu'au champ.

3.2 Pertes de la filière animale

Les produits animaux sont caractérisés par de faibles taux de pertes, ceux-ci sont compris entre 0,5 % et 2 % selon les filières. Les pertes au stade de production sont fortement liées aux conditions d'élevage, aux conditions sanitaires, mais également à des facteurs externes liés aux conditions climatiques et à la présence, plus ou moins importante, d'éléments pathogènes dans l'air.

- > **2 % pour la filière « viande »** : les normes sanitaires et commerciales peuvent également entraîner après l'abattage, des saisies et des retraits de certains produits.
- > **1,5 % pour la filière « lait »** : le lait représente une part importante des volumes perdus, et équivaut à 80% des pertes de la filière animale. Il existe également des périodes de surproduction qui peuvent entraîner l'utilisation du lait comme un coproduit pour l'alimentation animale.
- > **0,5 % pour la filière « œuf »** : comme pour le lait, il existe des périodes de surproduction détournant ces produits de la consommation humaine.

3.3 Pertes agricoles en Grand Est

Aucun chiffre officiel concernant les pertes agricoles n'existe à l'échelle régionale. Dans le cadre de ce diagnostic, nous avons donc mis en place un questionnaire en ligne, afin que les agriculteurs de la région puissent communiquer leurs volumes de production et estimer leurs pourcentages de pertes.

Malgré la diffusion de ce questionnaire à de nombreuses structures, très peu de témoignage ont été collectés. Ce résultat peut être expliqué par le fait que l'enquête ait été mise en place pendant une période où les producteurs sont peu disponibles (semis), mais aussi pendant un contexte sanitaire qui n'a pas permis de rencontres en présentielles. Il est également possible que SOLAAL manque de visibilité en Grand Est, et que son accompagnement soit encore trop méconnu. Cette enquête pourra être relancée en fin d'année 2021, lorsque nous aurons réalisé davantage de sensibilisation sur le territoire.

Afin d'obtenir une estimation des pertes agricoles en Grand Est, nous avons donc utilisé les taux de pertes calculés à l'échelle nationale, selon les travaux de l'ADEME et de l'INRA. Le tableau ci-dessous recense les productions régionales issues des données de l'Agreste, et estime ainsi les volumes de pertes au stade de production en Grand Est, selon les filières. Le volume total annuel des pertes en Grand Est est estimé à environ 127 000 T.

Filières	Volume annuel	Pertes en %	Volume de pertes estimé	Volume de pertes estimé en Tonne
Légume	265 000 T	12	31 800 T	31 800 T
Fruit	51 000 T	11	5 610 T	5 610 T
Pomme de terre	700 000 T	12	84 000 T	84 000 T
Viande (bovin, ovin, porcin)	200 milliers TEC*	2	4 milliers TEC	3 000 T
Lait	2,2 milliards L	1,5	33 millions L	34 000 T
Œuf	700 millions d'œufs	0,5	3,5 millions d'œufs	245 T
Total Grand Est				126 889 T

*Tonne Equivalent Carcasse

La figure 25 illustre le pourcentage de perte à l'échelle régionale, et permet d'identifier le potentiel de dons par filière. Il est à noter que ces calculs sont des estimations, et ne prennent pas en compte les spécificités de la région (climat, marché, pratique agricole...).

La filière pomme de terre présente le plus de pertes avec 53% des volumes régionaux. Les filières légume et lait arrivent ensuite en seconde place avec 20 et 21% des volumes. Les filières fruit et viande présentent peu de pertes, avec des taux respectifs de 4% et 2%. La filière œuf, n'est quant à elle pas représentée car les volumes estimés sont inférieurs à 1% sur le territoire.

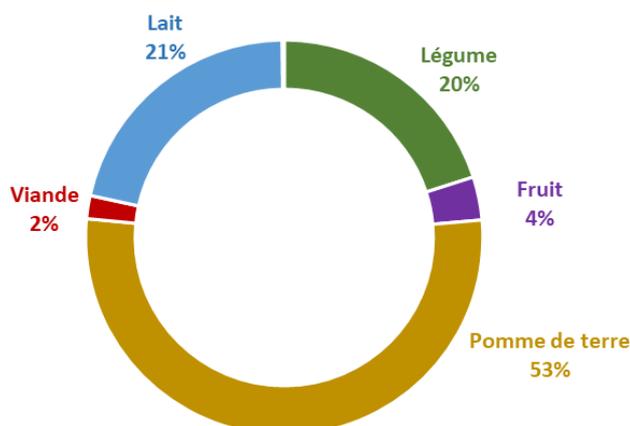


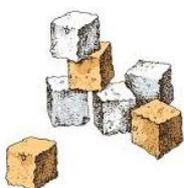
Figure 25 : Répartition des pertes agricoles estimées par filière en Grand Est

3.4 Impact de la crise économique sur la production régionale

Suite à la crise économique et sanitaire de 2020, la fermeture du secteur de la restauration et de différents flux internationaux de marchandises, a fortement impacté certaines filières agricoles et agroalimentaires. N'ayant plus de débouchés pour leurs produits, des exploitants se sont vus contraints de jeter ou donner d'importantes quantités de produits par manque de solutions de stockage.

D'après l'évaluation de l'impact Covid 2020 de la CRAGE, les produits les plus impactés sur le territoire du Grand Est par la crise économique sont présentés ci-dessous :

Betteraves sucrières : Cette filière est impactée par la chute historique du cours du pétrole et de la hausse du dollar. Les raffineries ont dû diminuer leur consommation de cannes à sucre pour la production d'éthanol, au profit de fabrication de sucres. L'offre en sucre a donc fortement augmenté sur le marché mondial et par conséquent déséquilibré le marché du sucre en région Grand Est.



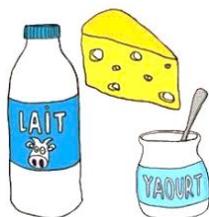
→ Potentiels dons de sucre (5 sucreries en Grand Est).

Pomme de terre : La fermeture des restaurants et fast-food, qui se trouvent être des grands consommateurs de frites surgelées, impacte le rendement des industries de transformation de la pomme de terre. Celles-ci tournent en sous-régime pour limiter leurs stocks et contraignent les exploitations à stocker à l'échelle nationale environ 450 000 T de pommes de terre (Source : CRAGE, Impact Covid - avril 2020).



→ Potentiels dons de pommes de terre bruts ou transformées.

Lait et produits laitiers : Le confinement a induit d'importants bouleversements au niveau de la consommation. Le lait à destination du secteur de la restauration a pu en partie être absorbé par les GMS qui ont augmenté leur demande en produits laitiers en tout genre. Les grands groupes laitiers ont pu s'adapter, contrairement aux revendeurs sous AOP/IGP qui n'ont pas trouvé de débouchés. Les fromageries sont également touchées malgré leur diminution de jours de production. Celles-ci ont parfois eu recours à la destruction ou aux dons.



→ Potentiels dons de lait, fromages et yaourts.

4. Association d'aide alimentaire et initiative contre la précarité

Le 8 septembre 2020, le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran, annonçait que le nombre de personnes ayant recouru à l'aide alimentaire en France était passé de 5,5 millions en 2019, à 8 millions en 2020. Selon les derniers chiffres de l'INSEE (2018), le taux de pauvreté de la région Grand Est est de 14,8 %, chiffre correspondant au pourcentage national.

La carte présentée ci-dessous indique que 6 départements du Grand Est dépassent le seuil de pauvreté national. Il s'agit de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de la Moselle, de l'Aube, et des Ardennes, département le plus pauvre avec un taux de pauvreté d'environ 19 %.

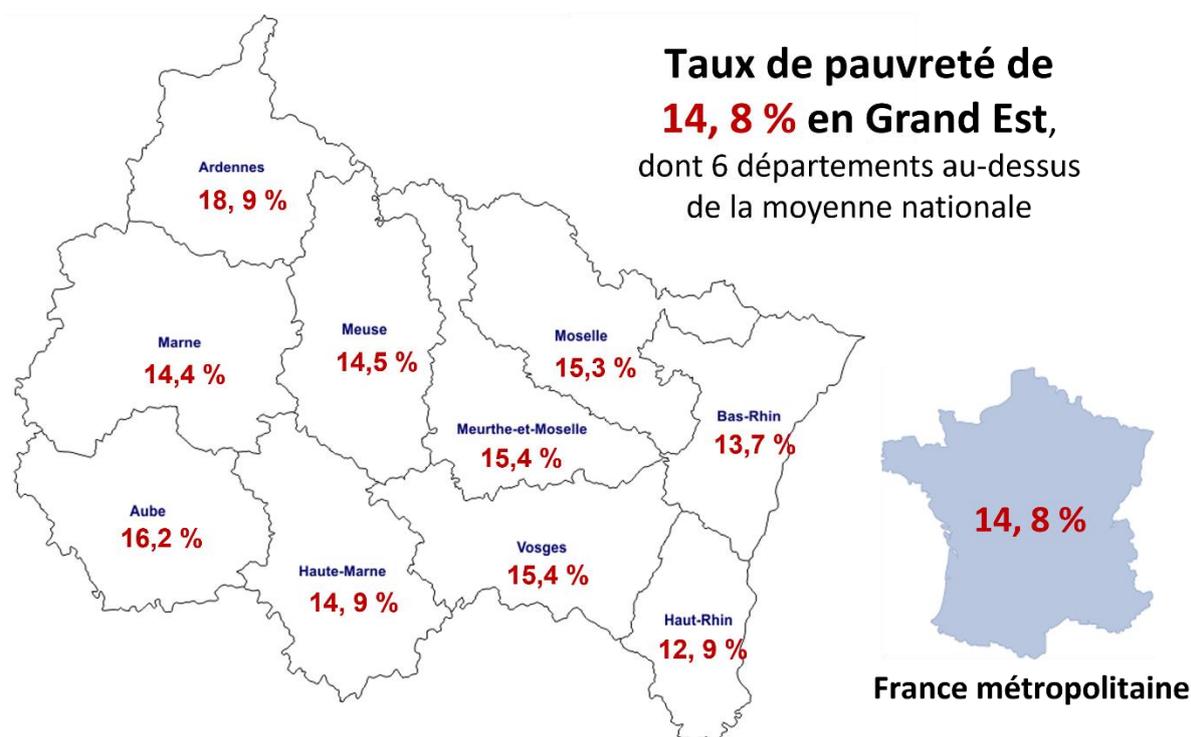


Figure 26 : Taux de pauvreté en pourcentage dans le Grand Est (Source : Insee - données 2018)

Le 26^{ème} rapport de la Fondation Abbé Pierre paru en 2021, déclare qu'à l'échelle nationale, le Secours Populaire avait connu une augmentation de 45% de son nombre de bénéficiaires en septembre 2020, soit 600 000 nouvelles inscriptions, et que la Fédération Française de la Banque Alimentaire avait augmenté sa distribution de 25% pour faire face à l'afflux de nouvelles demandes, tout en piochant dans leurs stocks de longue durée.

Les partenaires associatifs de SOLAAL national ont également alerté sur une hausse de 40% de la demande d'aide alimentaire depuis la crise COVID.

4.1 Associations d'aide alimentaire en Grand Est

Il existe 18 associations à l'échelle nationale, habilitées par arrêté interministériel. Ces associations disposent d'antennes locales réparties par département. Parmi ces associations nationales, 12 d'entre elles sont présentes sur la région Grand Est, réparties en 176 structures :

N°	Associations d'aide alimentaire habilitées au national	Nombre de structures locales
1	Croix Rouge Française	84
2	Fédération de l'entraide protestante	12
3	Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur	12
4	Secours Populaire Français	10
5	Réseau Cocagne	10
6	Fédération Française des Banques Alimentaires	9
7	Société Saint Vincent de Paul	7
8	Fondation l'Armée du Salut	7
9	Solidarité Alimentaire France – ANDES	16
10	Secours Catholique Caritas France	4
11	ADRA France : Adventist Development and Relief Agency	4
12	Association Nationale Le Refuge	1

Depuis sa création, l'association SOLAAL a approvisionné 37 relais locaux sur la région Grand Est. Ceux-ci appartiennent à quatre associations caritatives habilitées, à savoir : la Croix Rouge Française, Les Restos du Cœur, le Secours Populaire Français, ainsi que la Fédération Française des Banques Alimentaires.

Afin de maintenir la traçabilité des dons lorsqu'aucune association nationale ne peut récupérer les denrées alimentaires, il est également possible de faire appel aux associations habilitées par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), au niveau régional. Il en existe 183 sur le territoire du Grand Est.

4.2 Problématiques et besoins en Grand Est

Cinq associations d'aide alimentaire ont été contactées afin de comprendre leurs organisations, leurs problématiques, et leurs besoins sur le territoire. Les témoignages recueillis ont permis d'identifier comment SOLAAL Grand Est pourrait les accompagner et améliorer leur approvisionnement en denrées alimentaires.

Le tableau ci-dessous présente les associations et personnes que nous avons interrogées dans le cadre de ce diagnostic.

Associations	Dép.	Date	Interlocuteurs	Echange
La Croix Rouge	52	24/02	Chantal GRIMAUD Présidente de la Délégation Territoriale de la Haute-Marne	Téléphonique CR ⁽¹⁾
Banque Alimentaire	54	25/02	Jean-François LEFORT – Chargé de suivi donateur Bernard BURR – Vice-président de la BA54 et répartiteur régional	Visite de la BA ⁽²⁾ de Nancy
Secours Populaire Français	67	02/03	Bernard LAVAUT – Coordinateur logistique régional Camille VEGA – Secrétaire général de la Fédération Départementale du Bas-Rhin	Visite du SPF ⁽³⁾ de Strasbourg
Les Restos du Cœur	54	03/03	Robert LAROSE – Responsable départemental et vice-président des Restos du Cœur 54	Visite des RC ⁽⁴⁾ de Nancy
Réseau ANDES	Grand Est	05/05	Alexane DIAS DE SOUSA LUIS – Animatrice du réseau ANDES en Picardie, Alsace, Lorraine, Champagne	Visio-conférence

Organisation : Les associations rencontrées sont classées en 3 catégories différentes :

- **Grossiste de l'aide alimentaire :** la Banque Alimentaire ne reçoit aucun bénéficiaire au sein de ses antennes. Elle est spécialisée dans la collecte de denrées alimentaires et les redistribue ensuite aux associations d'aide alimentaire locales, en fonction de leurs nombres de bénéficiaires.
- **L'accueil des bénéficiaires :** La Croix Rouge, le Secours Populaire, et les Restos du Cœur sont spécialisés dans l'accueil et l'accompagnement des bénéficiaires. Ces associations récupèrent leurs denrées alimentaires à la Banque Alimentaire ou auprès de leurs propres réseaux de donateurs avant de les distribuer à leur file active.
- **Les épiceries solidaires :** Le réseau ANDES regroupe des épiceries solidaires et des chantiers d'insertion. Les clients bénéficiaires choisissent leurs produits contre une participation de 20% du prix usuel.

(1) Croix Rouge

(2) Banque Alimentaire

(3) Secours Populaire Français

(4) Restos du Cœur

Approvisionnement : Ces associations se fournissent en denrées alimentaires selon 5 grandes sources d'approvisionnement. Celles-ci représentent des proportions différentes selon les associations, en fonction de leurs structururations économiques :

- 1) **Les dons alimentaires venant des GMS ⁽¹⁾ et IAA ⁽²⁾ :** Depuis la loi Garrot, les GMS ont l'obligation d'établir des conventions avec les associations d'aide alimentaire locales, pour faire don de leurs invendus. Les associations sont donc en lien étroit avec les grandes surfaces qui leurs font des dons réguliers, parfois même journaliers. Les IAA réalisent aussi des dons afin de trouver un débouché à leurs invendus, leur permettant également de répondre aux critères de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).
- 2) **Les dons alimentaires venant des particuliers :** Les associations rencontrées mettent en place des collectes 1 à 2 fois par an, afin de récolter des denrées alimentaires au sein des GMS.
- 3) **Les Fonds Européens d'Aide au plus Démunis (FEAD) :** Ces financements permettent aux 4 associations habilitées (CR, BA, RC, SPF) de recevoir des produits de base (huile, sucre, conserve, farine...) en fonction de leurs nombres de bénéficiaires, sous forme d'une livraison annuelle.
- 4) **L'achat de denrées alimentaires :** Lorsque les stocks sont insuffisants pour venir en aide à l'ensemble des bénéficiaires, les associations réalisent des achats (excepté la Banque Alimentaire). Ceux-ci sont généralement rendus possibles grâce aux dons financiers des particuliers ou au mécénat d'entreprise.
- 5) **L'enveloppe financière venant du Crédit National des Epicerie Solidaires (CNES) :** Cette subvention est attribuée uniquement aux épicerie solidaires (réseau Andes et la Croix Rouge pour son épicerie de Langres). Elle permet de réaliser des achats de denrées alimentaires en fonction des produits manquants.

Logistique : Les différentes associations possèdent des moyens très différents. La Banque Alimentaire est spécialisée dans la collecte et possède les équipements logistiques et de stockages nécessaires. Elle réalise ses collectes avec une dizaine de camionnettes, dont plusieurs réfrigérées, et un poids lourd pour les dons volumineux. En revanche, les autres associations sont spécialisées dans la distribution aux bénéficiaires, elles ont plusieurs points de distribution par département, et sont moins bien équipées en termes de logistique. Ces associations partenaires ne possèdent généralement qu'une camionnette pouvant transporter au maximum une tonne de produits. Lorsque l'occasion se présente, celles-ci peuvent néanmoins sous-traiter un transporteur pour assurer un don conséquent.

Problématique : La majorité des associations rencontrées ont constaté une augmentation importante de leurs nombres de bénéficiaires depuis la crise économique et sanitaire. Le Secours Populaire du Bas-Rhin estime une augmentation de 58%, valeur représentant assez bien la demande sur l'ensemble de la région. Les personnes interviewées ont confié manquer de fruits et de légumes frais et également de protéines (rares dons de viandes et poissons). D'après l'ensemble des témoignages recueillis, une baisse des dons provenant des GMS (jusqu'à environ 30% chez les BA) a été observée. Cette diminution serait liée à une meilleure gestion des stocks, à la mise en place de paniers anti-gaspi et de promotions voués à diminuer le gaspillage alimentaire. Ce phénomène devient problématique pour les associations d'aide alimentaire qui voient leurs sources d'approvisionnement diminuer quand leurs demandes augmentent.

(1) Grande et Moyenne Surface

(2) Industrie Agro-Alimentaire

Besoins : Les associations rencontrées ont besoin d’obtenir davantage de fruits et légumes frais, ainsi que d’aliments protéinés. Elles évoquent l’importance de la réactivité pour répondre aux donateurs, et mettre en place la logistique nécessaire.

SOLAAL Grand Est : En établissant un partenariat avec SOLAAL Grand Est, les associations d’aide alimentaire pourront avoir accès à plusieurs avantages :

- > **Une nouvelle source d’approvisionnement,** grâce aux dons agricoles qui sont à ce jour assez rares sur la région. Ces dons permettront de fournir davantage de fruits et légumes, et amélioreront ainsi l’équilibre nutritionnel des personnes démunies, éloignées d’une alimentation saine.
- > **Prospection de nouveaux donateurs,** les associations ont confié ne pas avoir le temps de prospecter davantage, en particulier les agriculteurs ou coopératives qui n’ont pas d’obligation réglementaire et qui connaissent peu la démarche de don.
- > **Une réactivité logistique,** l’association peut concentrer ses ressources sur l’organisation logistique pour la gestion du retrait et de leurs stocks, pendant que SOLAAL intervient auprès du donateur pour mettre en place le don et le suivi administratif.
- > **Connexion avec le secteur agricole,** grâce à la sensibilisation réalisée par SOLAAL au sujet du don alimentaire. Les associations pourront être mises en avant à travers différentes actions telles que le Salon International de l’Agriculture (SIA), la Journée du Don Agricole (JAD), des opérations de glanage, des foires...

Les associations rencontrées ont accueilli avec engouement la création d’une antenne SOLAAL sur la région. Cette implantation représente une réelle opportunité pour augmenter leur visibilité et leur volume de dons alimentaires frais et locaux.



Figure 27 : Tableau comparatif des associations d’aide alimentaire partenaires en Grand Est

4.3 Initiatives régionales

Metz



Conserverie Locale : atelier de transformation développé par l'association Partage Ton Frigo. Celui-ci permet de transformer les invendus distribués à la banque alimentaire pour leurs bénéficiaires. Elle s'adresse également aux producteurs locaux pour transformer leurs invendus (conserve, confiture, compote ...), et lutter contre le gaspillage alimentaire.

Reims



Les Bons Restes : association créée par des membres du mouvement Disco Soupe. Elle organise des buffets anti-gaspi sur l'espace public afin de transformer des produits retirés du commerce et de sensibiliser au gaspillage alimentaire.

Strasbourg



La Tente des glaneurs : association qui récupère les invendus d'un marché de Strasbourg afin de redistribuer les fruits et légumes aux personnes en difficultés. Elle sensibilise les structures d'accueil pour rassembler de façon hebdomadaire les bénéficiaires sur le marché.

Grand Est



Les acteurs anti-gaspi : association qui lutte contre le gaspillage alimentaire en menant diverses actions de sensibilisation. Elles organisent notamment des ateliers de cuisines et des conférences, pilote des études et expertises, et accompagne les collectivités dans leurs démarches.

Grand Est



Réseaux PARTAAGE : un réseau qui rassemble les acteurs de la transition alimentaire dans le Grand Est. Celui-ci a pour vocation d'informer, rassembler, outiller et faire échanger les acteurs œuvrant pour une alimentation durable.

France



Les CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) sont des établissements publics présents dans chaque commune de plus de 1 500 habitants. Ils jouent un rôle majeur en matière d'aide alimentaire pour les personnes en précarité. Ceux-ci sont principalement approvisionnés par les Banques Alimentaires, et peuvent également faire appel aux autres associations d'aide alimentaire habilitées. Ces centres procèdent aussi à l'achat de denrées alimentaires afin de compléter leurs stocks et assurer une diversité de produits.

Des entreprises privées comme PHENIX, COMERCO, ou TOGOOGTOGO ont quant à elles, pour vocation de valoriser les invendus issus de la grande distribution ou de commerces alimentaires (boulangerie, restaurants, épicerie), par la revente à moindre coût au grand public, ou via des dons aux associations d'aide alimentaire.

5. SOLAAL : SOLidarité des producteurs Agricoles et des filièrES ALimentaires

SOLAAL a pour objectif de faciliter les dons des agriculteurs et des filières agro-alimentaires, vers les associations d'aide alimentaire. L'association est née en 2013 de l'initiative de Jean-Michel LEMETAYER, ancien président de la FNSEA, inquiet face à l'augmentation du nombre de personnes en situation de précarité en France. A ce jour, il existe encore de nombreux freins au don alimentaire ; les potentiels donateurs manquent de temps, de moyens logistiques, et de réseaux leurs permettant de contacter les associations d'aide alimentaire.

C'est afin de faciliter les dons que SOLAAL propose un service gratuit, qui accompagne le donateur tout au long de sa démarche, de la prise de contact à l'organisation logistique, jusqu'au retour de l'attestation de don donnant droit à une réduction d'impôt (60 % du coût de production, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires ou de 20 000 €).

Depuis sa création et grâce à la solidarité des filières alimentaires, elle a permis de distribuer l'équivalent de 40 millions de repas à 8 millions de bénéficiaires.

Ces dons sont issus de la générosité des agriculteurs, ayant choisi SOLAAL pour valoriser leurs produits. Ils sont issus le plus souvent de surproductions, de défauts d'agrèage, d'invendus causés par une saturation du marché, ou encore à des produits refusés par les centrales d'achat de la grande distribution.

5.1 Objectifs de SOLAAL



Faciliter les dons agricoles pour répondre à l'augmentation de la précarité en distribuant gratuitement des produits agricoles aux associations d'aide alimentaire régionales qui manquent de stock.



Contribuer à l'équilibre nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire en leur fournissant des produits frais, de qualité, et locaux.



Lutter contre le gaspillage alimentaire en proposant un débouché aux invendus agricoles.



Renforcer l'engagement des acteurs des filières agricoles et agro-alimentaires.

5.2 Antenne SOLAAL Grand Est

La volonté de la FRSEA Grand Est est de mettre en avant l'engagement et la solidarité des filières agricoles et agro-alimentaires sur le territoire. En valorisant ses invendus au profit des associations d'aide alimentaire habilitées, le secteur de l'agriculture participe à la lutte contre la précarité, et contribue ainsi à l'équilibre nutritionnel des plus démunis. La démarche de SOLAAL intervient également sur le volet économique, puisque faire don des produits non commercialisables, mais pourtant consommables, permet aux agriculteurs d'éviter les pertes alimentaires, et de bénéficier d'une réduction d'impôt.

En créant une antenne SOLAAL, la FRSEA Grand Est, avec le soutien des OPA (Organisation professionnelle agricole), souhaite devenir l'interface entre les agriculteurs et les associations d'aide alimentaire. Pouvoir développer et simplifier les dons de proximité sur le territoire est un véritable défi, et l'assurance d'une nouvelle dynamique territoriale.

Depuis 2013, ce sont 133 tonnes de denrées alimentaires données en Grand Est, dont 90 % de fruits et légumes frais, soit l'équivalent de 266 000 repas à destination des plus démunis. Les produits laitiers représentent la deuxième catégorie de produits donnés via SOLAAL. Ceux-ci proviennent principalement de la coopérative Alsace Lait, qui est déjà en lien avec plusieurs associations locales. Grâce à l'accompagnement de SOLAAL, les produits ont pu être proposés plus largement, ce qui a permis le don de plus de 8 tonnes de produits laitiers.

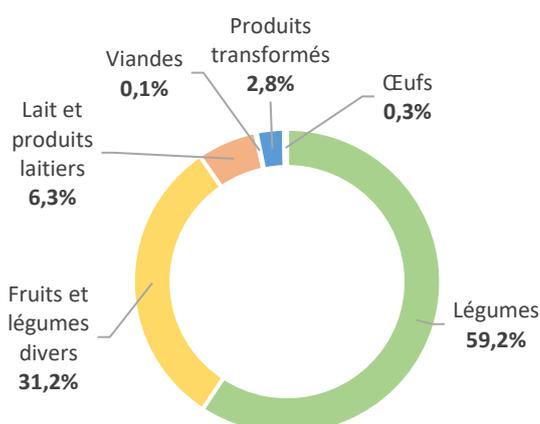


Figure 28 : Répartition des dons SOLAAL en Grand Est depuis 2013

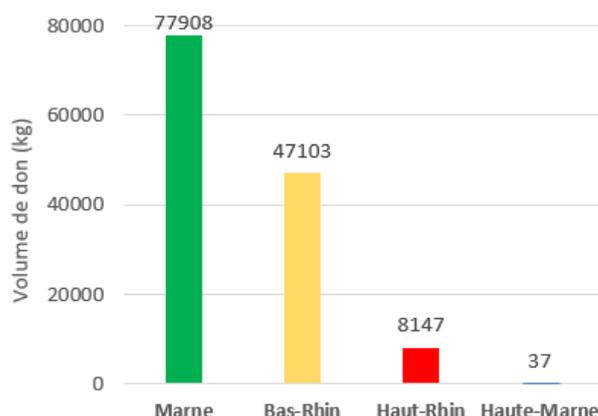


Figure 29 : Répartition des dons selon les départements du Grand Est

5.3 Acteurs cibles et sources de don en Grand Est

La figure ci-dessous regroupe tous les acteurs en lien avec l'implantation de SOLAAL en Grand Est. Ils se déclinent en 3 groupes distincts :

> Les Potentiels donateurs :

- Les agriculteurs
- Les coopératives et groupements de coopératives, tels que la Coopération Agricole
- Les Industries Agro-Alimentaire (IAA), et groupements d'industries tels que l'ARIA Grand Est
- Les grossistes

> Les Associations bénéficiaires :

- Croix rouge
- Les Restos du Cœur
- Secours Populaire
- Réseau Cocagne
- Banque Alimentaire
- Société St Vincent de Paul
- Armée du Salut
- Réseau ANDES
- Secours Catholique
- ADRA
- Le Refuge

> Les Partenaires de SOLAAL Grand Est :

- Secteurs agricoles : FRSEA, Chambre d'Agriculture, interprofessions ...
- Institutions et secteurs privés : Etat, ADEME, MSA, Crédit Agricole, Groupama...

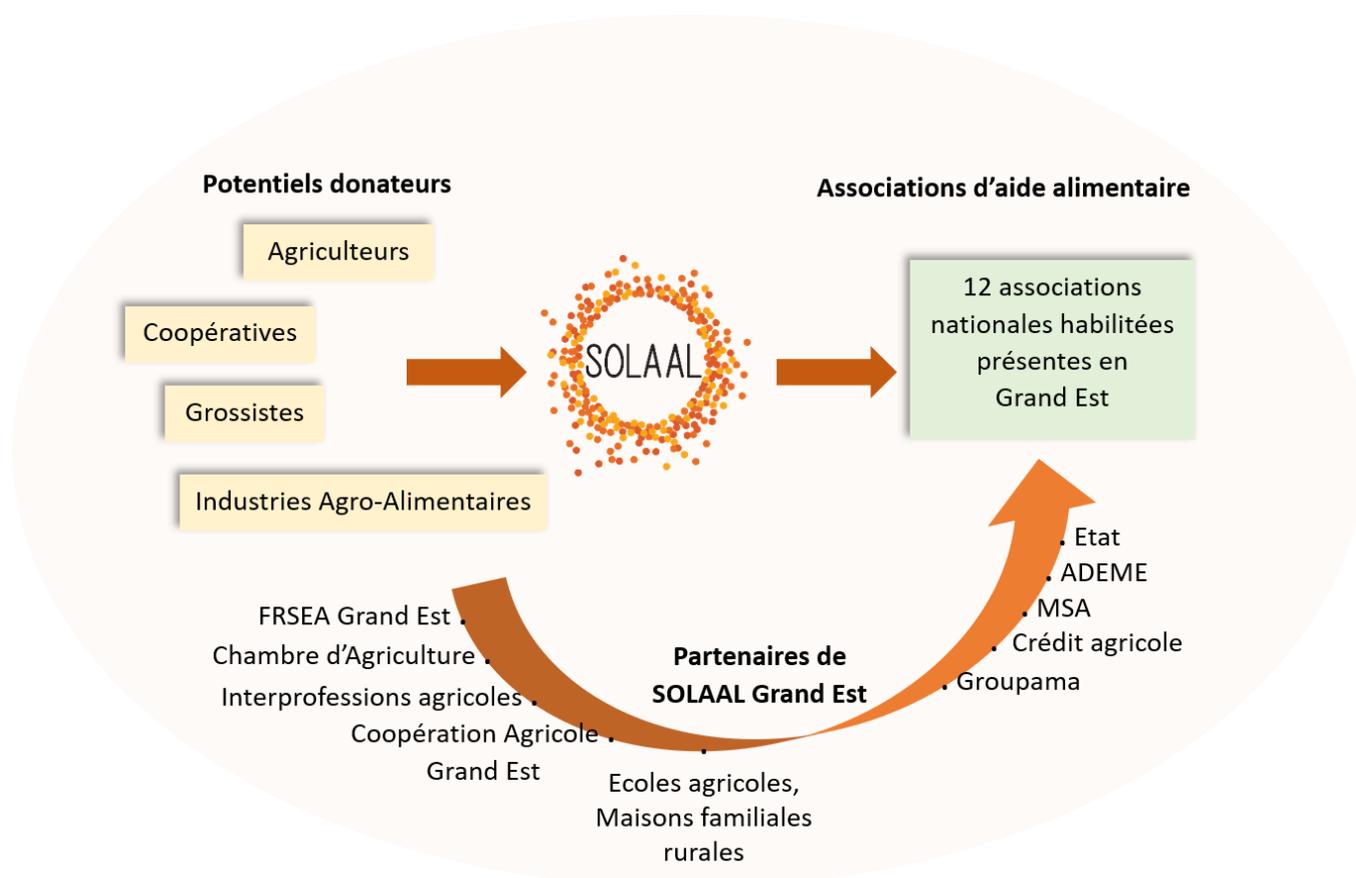


Figure 30 : Ensemble des acteurs associés à l'antenne SOLAAL Grand Est

5.4 SWOT SOLAAL Grand Est

Suite à l'étude menée sur le territoire, les forces, faiblesses, opportunités, et menaces de SOLAAL Grand Est ont pu être identifiées. Celles-ci sont présentées dans le SWOT ci-dessous :

INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien de l'Etat (DRAAF, DRDJSCS) • Soutien des Organisations Professionnelles agricoles (OPA) et de leurs réseaux • Service gratuit • Webapp SOLAAL pour faciliter les dons • Valorisation des filières agricoles et alimentaires • Distribution de 97% de produits frais • Présence de 23 donateurs SOLAAL en Grand Est <p style="text-align: center;">Strengths / FORCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun chiffre officiel n'est disponible concernant les pertes et invendus en Grand Est • Peu de communication entre les associations caritatives et les agriculteurs de la région • Manque de visibilité auprès des agriculteurs et filières alimentaires <p style="text-align: center;">FAIBLESSE / Weaknesses</p>
	<p style="text-align: center;">Opportunities / OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de pauvreté à 14,8 % (= taux national) • Mise en place du Programme National pour l'Alimentation • Loi Garrot et loi EGALIM • Réduction d'impôt au profit des donateurs • Augmentation de la précarité alimentaire due à la crise économique et sanitaire • Présence de nombreuses associations d'aide alimentaire • Exigence des démarches RSE* en entreprise <p style="text-align: center;">* Responsabilité Sociale des Entreprises</p>	<p style="text-align: center;">MENACES / Threats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un contact direct entre agriculteurs et associations caritatives locales • Développement d'entreprises privées à la recherche d'invendus, telles que Too Good To go ou Phénix • Manque de moyens logistiques chez les associations bénéficiaires • Irrégularité des dons • Aléas climatiques réduisant les productions, donc les dons. • Crise sanitaire empêchant la sensibilisation aux dons via des actions ou rencontres (type covid)
EXTERNE		

Figure 31 : SWOT de l'antenne SOLAAL Grand Est

5.5 Plan d'action détaillé sur 1 an

DATE	ACTION	OBJECTIF
Janvier 2021	Création d'un ETP en CDD	Lancer le déploiement de SOLAAL Grand Est
Janvier à Avril	Formation SOLAAL	Acquérir la méthodologie nationale
	Prise de contact avec les donateurs du Grand Est	Présentation de la nouvelle antenne régionale aux agriculteurs déjà donateurs
	Rencontrer les associations d'aide alimentaire partenaires en Grand Est (Restos du Cœur, Croix Rouge, Banque Alimentaire, Secours Populaire, ANDES)	Identifier leurs organisations, leurs besoins et leurs problématiques
	Réalisation d'un diagnostic du don agricole en Grand Est : enquête qualitative et quantitative sur les invendus en Grand Est, recensement des acteurs locaux et futurs partenaires	Améliorer la compréhension du territoire en identifiant les volumes d'invendus agricoles et les besoins des associations d'aide alimentaire
	Présentation du projet SOLAAL Grand Est aux acteurs régionaux des filières alimentaires	Recherche de partenariats pour la constitution de l'association SOLAAL Grand Est
	Diffusion d'articles dans la presse agricole	Communication sur la création de SOLAAL Grand Est
Mai à Septembre	Création de l'association SOLAAL Grand Est	Pérenniser le projet SOLAAL sur la région
	Communication et participation aux manifestations locales (Stan'Élevage, final de labour JA, glanage...)	Augmenter la visibilité de SOLAAL Grand Est
	Organisation de la journée nationale du don agricole	Fédérer les donateurs du Grand Est autour de la problématique de précarité alimentaire
	Rédaction d'un compte-rendu d'étape : bilan des dons et des actions menées sur l'année 2021	Quantifier l'impact de SOLAAL suite à son implantation en Grand Est
Octobre à Décembre	Formation d' « Ambassadeurs SOLAAL » sur le don agricole et création d'un réseau d'agriculteurs	Sensibiliser aux dons agricoles et développer le réseau de donateurs
	Organisation du 1 ^{er} comité de liaison avec les associations d'aide alimentaire de la région	Pérenniser nos partenariats et échanger sur notre collaboration.
	Recherche de nouveaux partenariats pour l'année 2022 : coopérative, industriel, engagement RSE des entreprises	Développer et consolider l'association SOLAAL Grand Est

En parallèle de ces missions de développement, la gestion des dons est également assurée :

- > Collecte les offres de dons des producteurs et organisations de producteurs
- > Diffusion des offres aux associations d'aides alimentaires locales
- > Recensement des demandes des associations
- > Mise en relation des agriculteurs donateurs et des associations
- > Apport d'une aide logistique si besoin
- > Communication sur les dons pour fédérer de nouveaux donateurs
- > Sensibilisation des acteurs des filières alimentaires (agriculteurs, interprofessions, industriels, coopératives...).

Conclusion

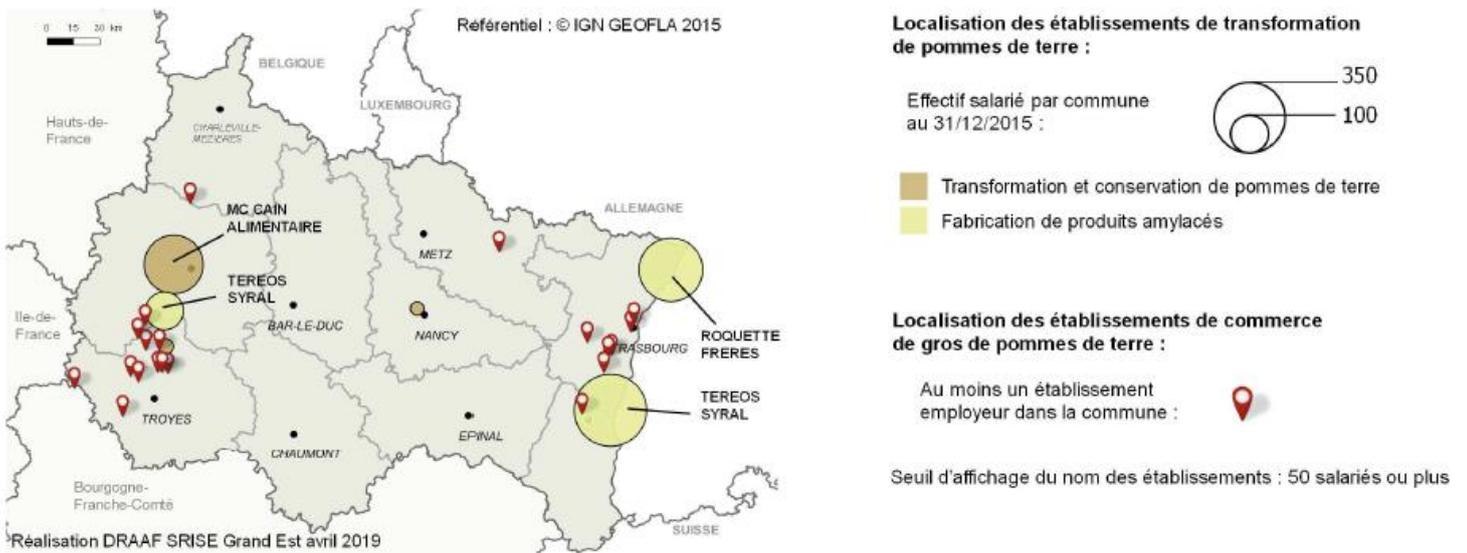
Il existe sur le territoire du Grand Est des produits invendus, éloignés de la chaîne alimentaire pour diverses raisons (saturation du marché, surproduction, exigences qualité...). Les études menées par l'ADEME et l'INRA permettent d'estimer ces pertes alimentaires annuelles à près de 127 000 T, dont 73% de légumes (légumes divers et pommes de terre). Plusieurs méthodes de valorisation existent, telles que la méthanisation ou l'alimentation animale, mais fréquemment, les produits restent au champ. En effet, il est souvent plus rentable pour l'agriculteur de ne pas récolter les produits nécessitant de payer de la main d'œuvre, pour finalement vendre à bas coût, voir donner sa production.

Les témoignages des associations d'aide alimentaire de la région ont permis de mettre en évidence la rareté des dons agricoles. Celles-ci sont majoritairement approvisionnées par les grandes surfaces et les industries agro-alimentaires. La pratique du don peut s'avérer fastidieuse car elle demande du temps, de la réactivité, et engendre des contraintes administratives et logistiques. Il faut en général faire appel à plusieurs associations, car les dons agricoles sont conséquents (plusieurs tonnes), et une seule association n'est souvent pas en capacité d'en récupérer la totalité. Les coopératives qui pourraient également envisager le don, sont quant à elle non concernées par l'argument économique car non soumises à l'impôt.

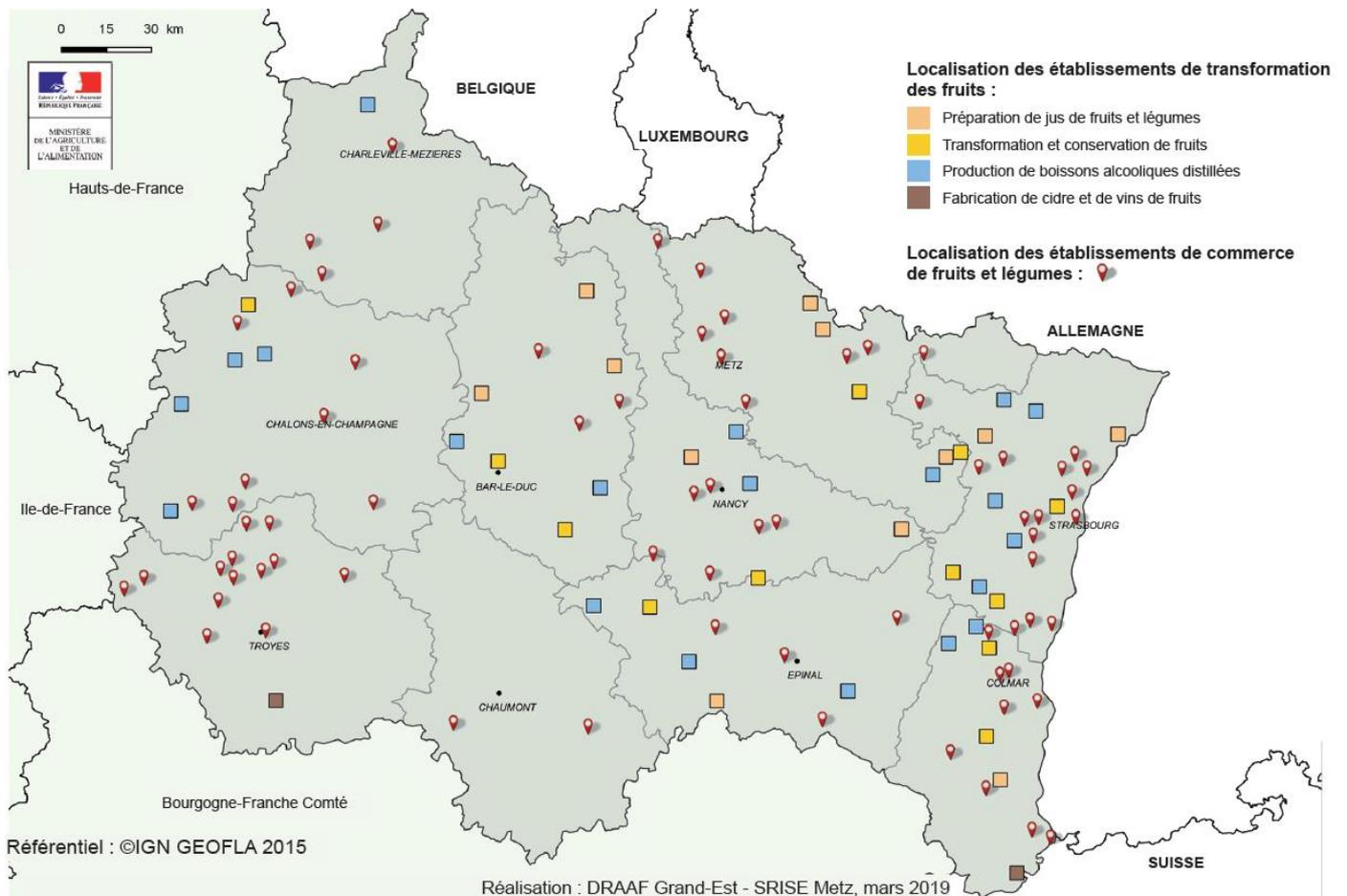
Le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire ne cesse d'augmenter et les associations leurs venant en aide déclarent voir leurs approvisionnements en fruits et légumes baisser, et leurs apports en protéines toujours aussi faibles.

L'implantation de SOLAAL en Grand Est semble être une réelle opportunité pour améliorer leur gestion des stocks, et leur accès à des produits frais et locaux. En mettant en place un accompagnement tout au long de la démarche de don, de la proposition au réseau d'association à la réception de l'attestation de don, SOLAAL compte démocratiser cette pratique sur le territoire en cas d'invendus, ou de simple générosité. La sensibilisation et l'accompagnement au glanage agricole permettrait également de récupérer les produits laissés jusqu'à présent au champ pour des problématiques de rentabilité financière. Parallèlement aux dons agricoles, l'antenne SOLAAL Grand Est souhaite également renforcer l'engagement des coopératives et des industries agroalimentaires du territoire en simplifiant leur démarche de don.

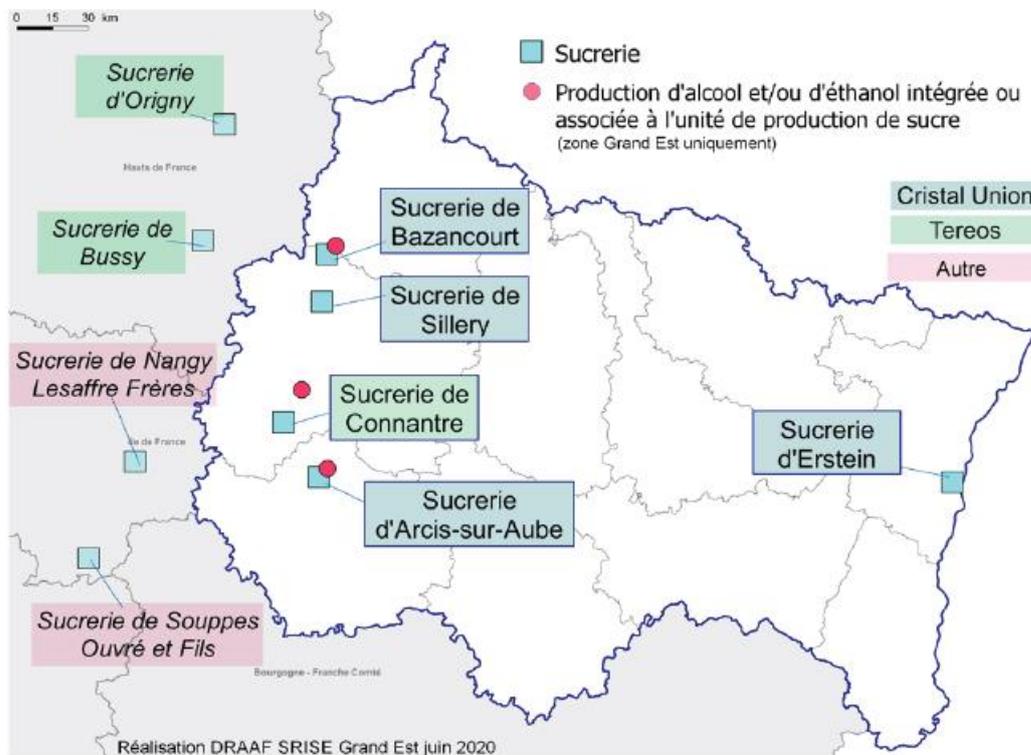
Annexe 2 : Localisation des établissements et effectifs salariés de la transformation



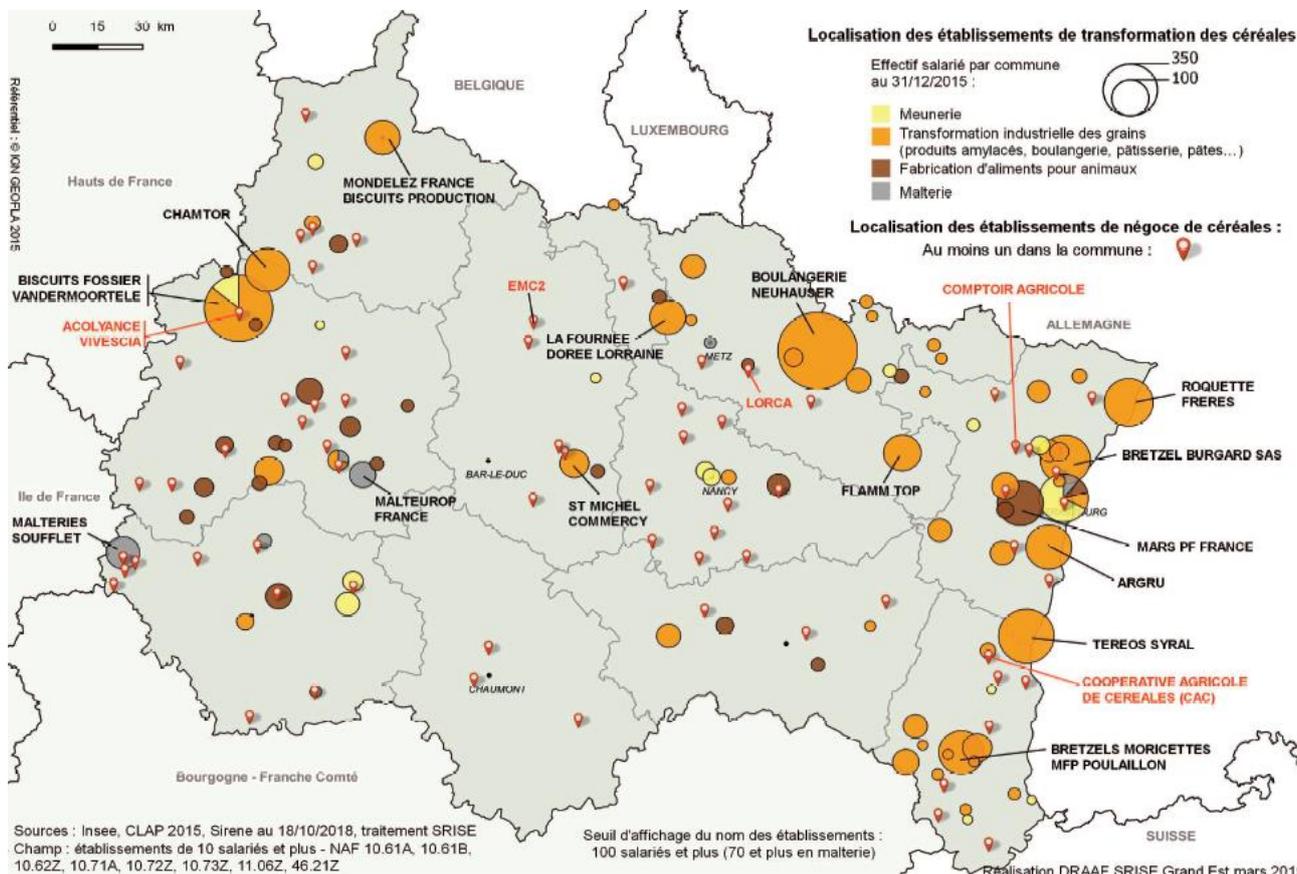
Annexe 3 : Localisation des établissements de transformation de fruits en Grand Est



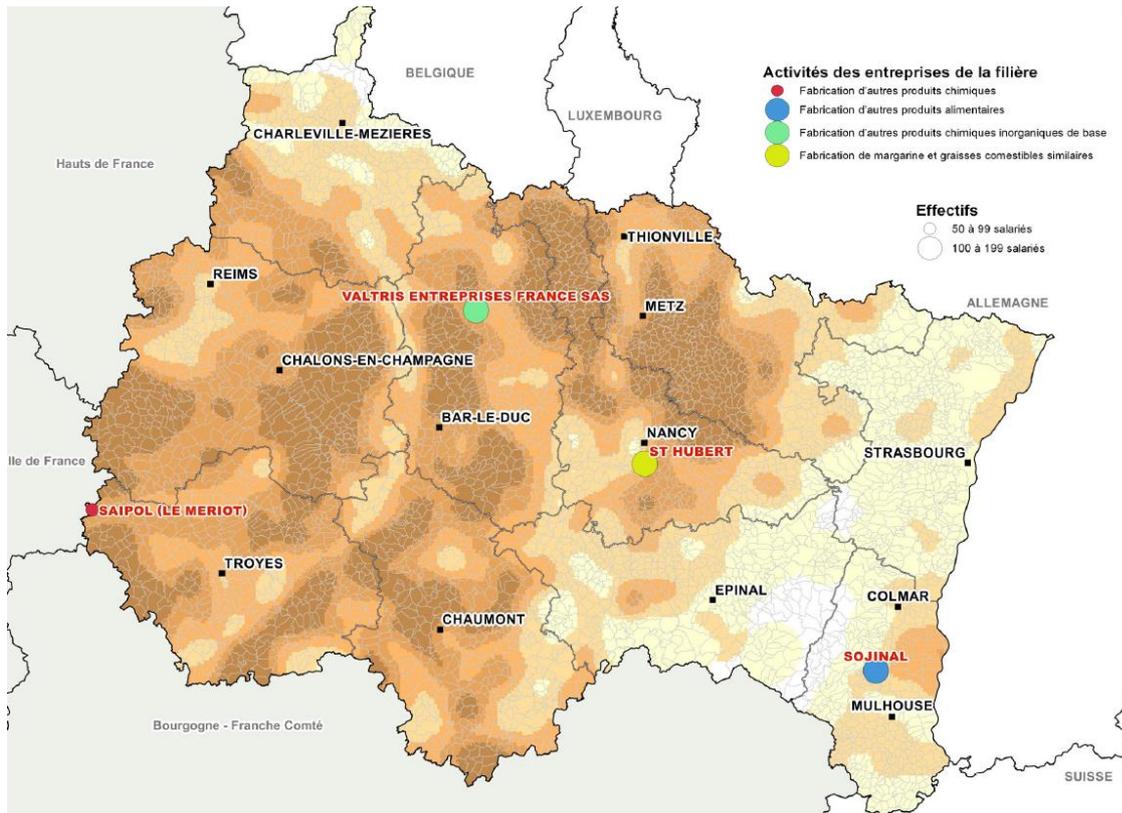
Annexe 4 : Localisation des établissements de fabrication de sucre



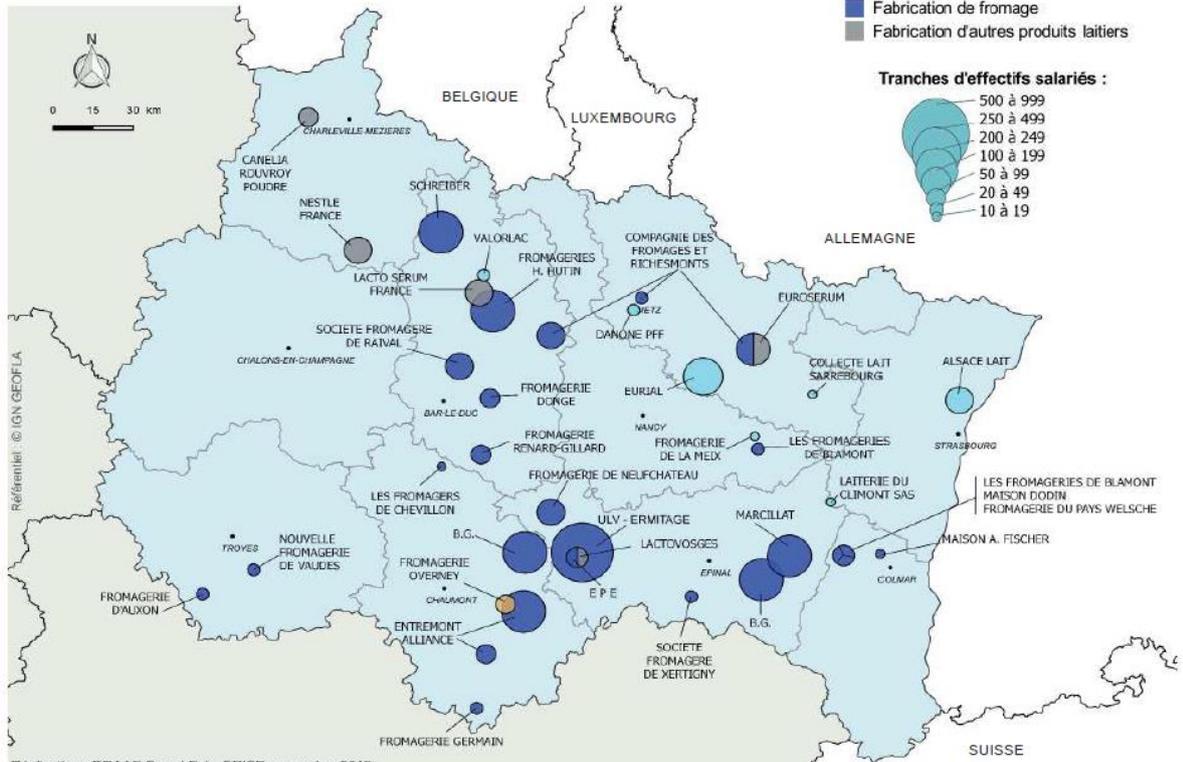
Annexe 5 : Localisation des établissements et effectifs salariés de la transformation de céréales



Annexe 6 : Localisation des usines de transformation des oléagineux



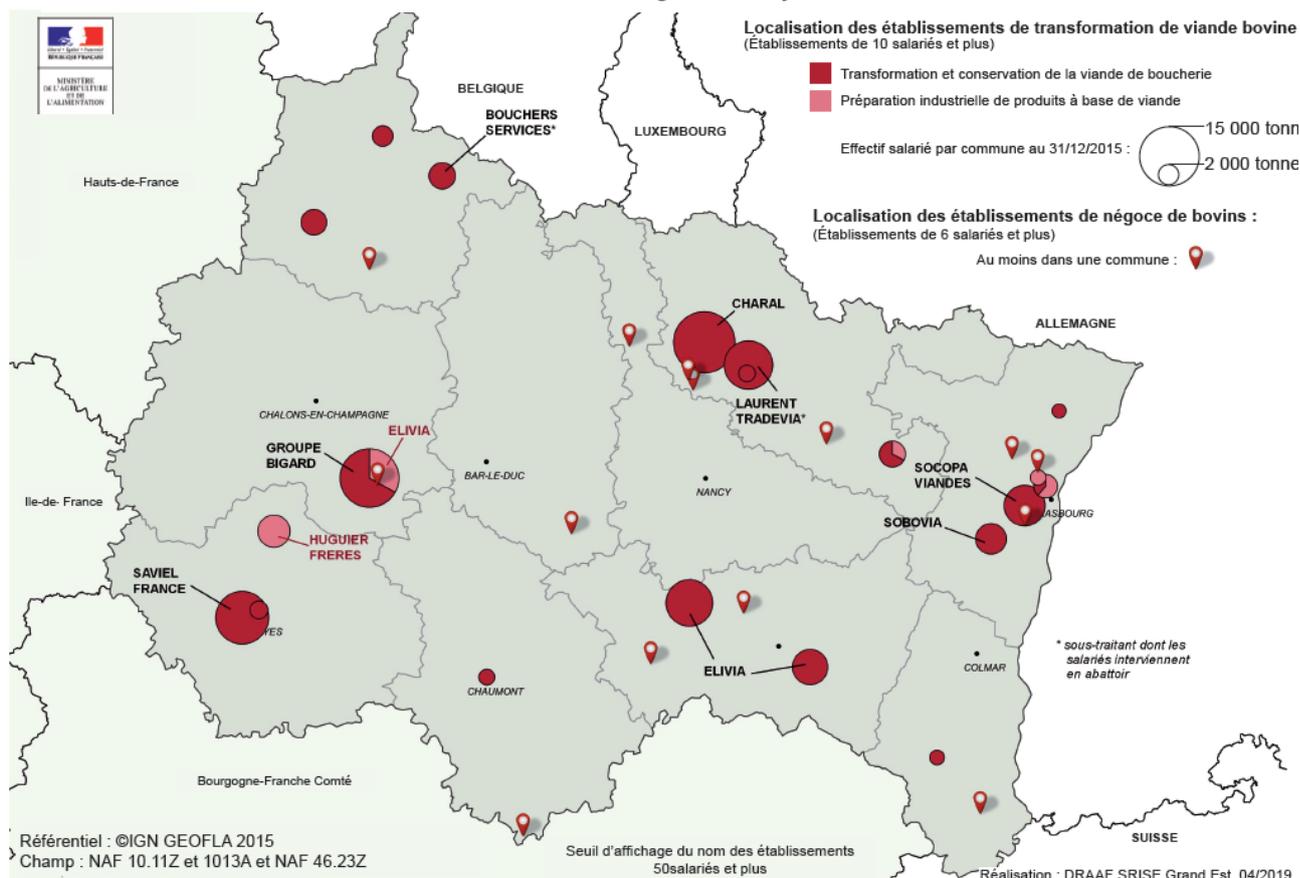
Annexe 7 : Localisation des établissements de transformation du lait



Réalisation : DRAAF Grand Est - SRISE, novembre 2019
 Source : Insee - SIRENE au 14/11/2019 – Traitement SRISE

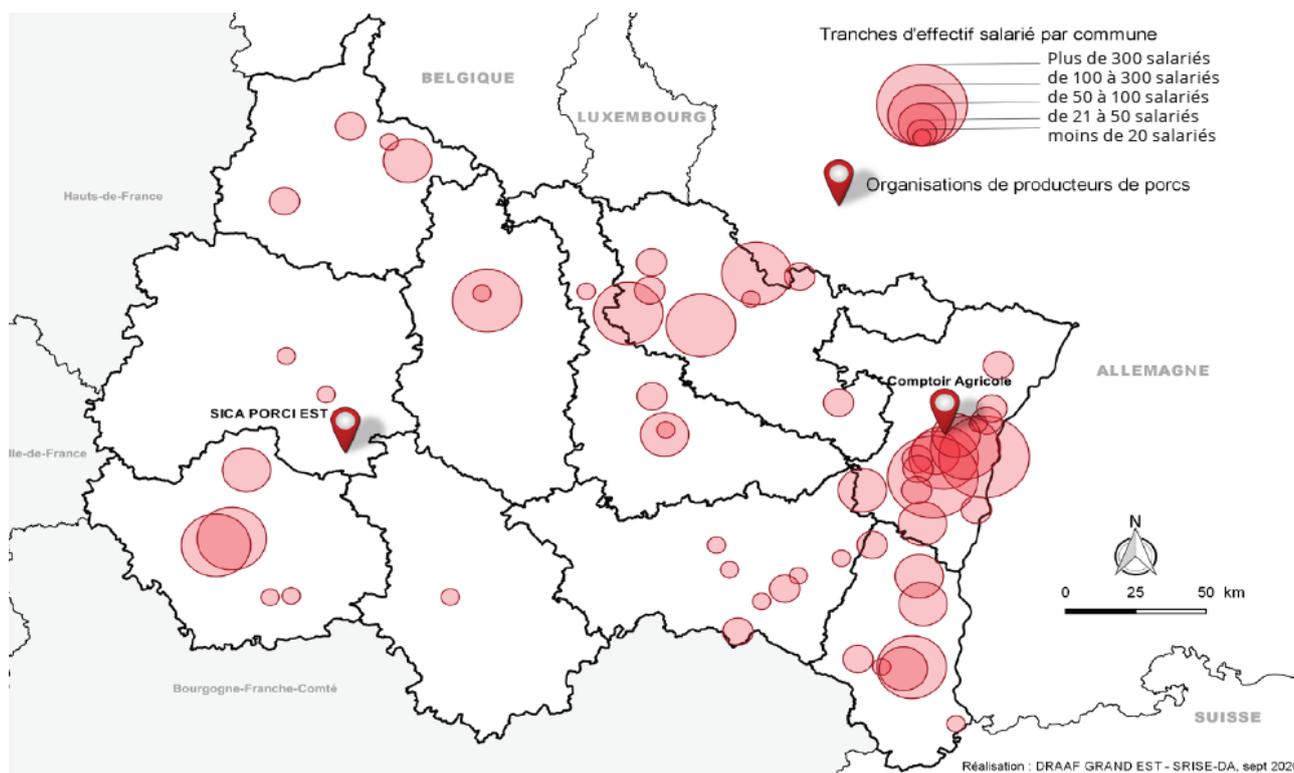
Champ : Établissements de 10 salariés et plus – NAF groupe 105 hors 1052Z (glaces)

Annexe 8 : Localisation des établissements d'abattage et transformation de viande bovine

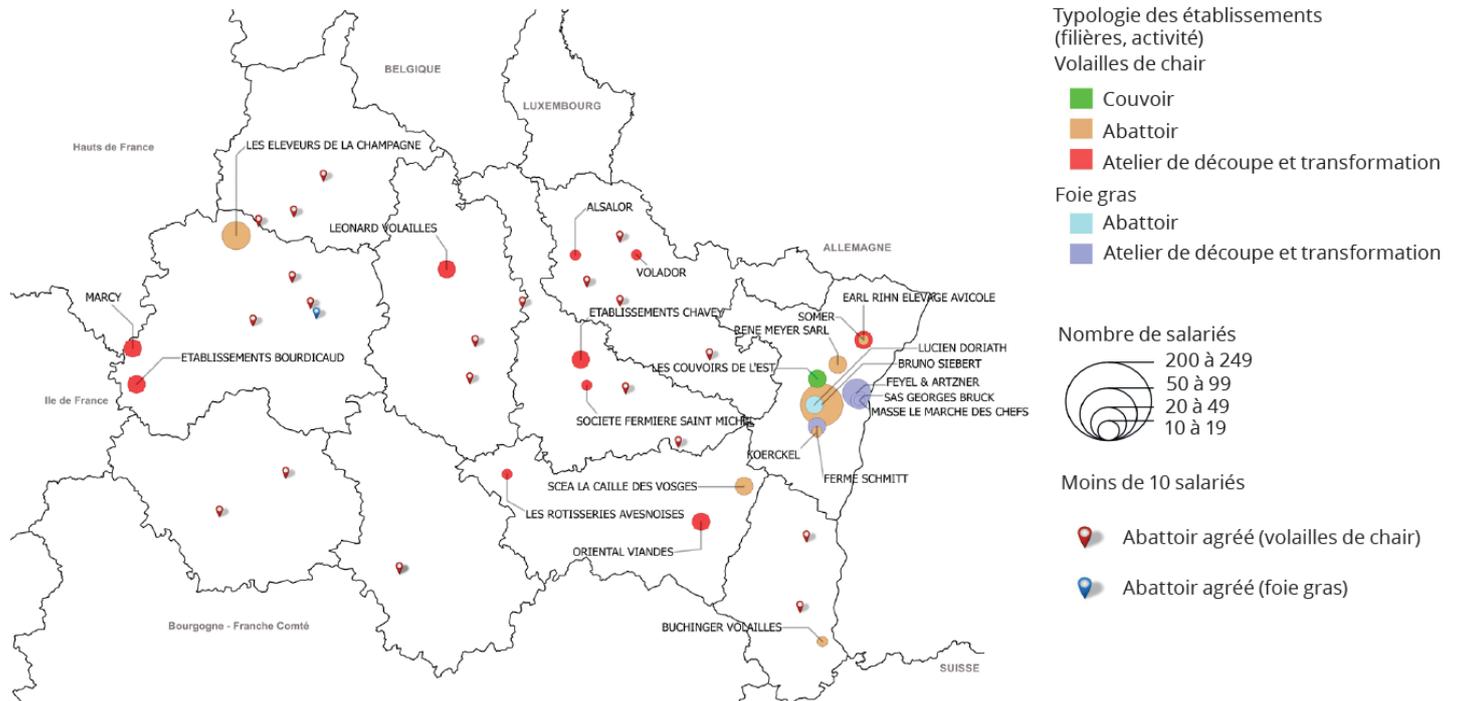


Source : Insee, CLAP 2015, Sirene au 27/03/2019, traitement SRISE

Annexe 9 : Localisation des effectifs salariés de l'aval de la filière porcine (abattage, transformation, commercialisation)



Annexe 10 : Localisation des établissements amont et aval de la filière volaille de chair



Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après Insee - SIRENE, MAA - DGAL

Bibliographie

- Rapport ADEME : *Potentiels et leviers de réduction des pertes et gaspillages en production agricole*, 2018
 - Rapport ADEME : *Lutte contre le gaspillage alimentaire*, 2020
 - Rapport ADEME : *Pertes et gaspillage alimentaires : l'état des lieux et leur gestion par étapes de la chaîne alimentaire*, 2016
 - Rapport de la Chambre d'Agriculture Rhône-Alpes : *Produis agricoles. Donner aux associations d'aide alimentaire*, 2013
 - Rapport ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : *Panorama des industries agroalimentaires*, 2018
 - Rapport de la Fondation Abbé Pierre : *L'état du mal-logement en France*, 2021
 - Rapport de l'Agreste Grand Est : *Mémento 2020 Grand Est*, 2021
 - Rapport de l'Agreste Grand Est : *Filières végétales et animales*, 2018
 - Rapport de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est : *Evaluation de l'impact du COVID-19 en Grand Est*, 2020
-
- Site gouvernemental de l'Agriculture : <https://agriculture.gouv.fr/>
 - Site gouvernemental des Solidarités et de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/>
 - Site de la DRAAF Grand Est : <https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr>
 - Site de l'AGRESTE : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/>
 - Site « Jette pas partage » : <https://www.jettepaspartage.fr>
 - Site de la DRDJSCS Grand Est : <https://www.statorama.fr/CS/pauvrete/index.html#nivvie>
 - Site France Nature Environnement : <https://www.fne.asso.fr/>
 - Site de l'INSEE : <https://statistiques-locales.insee.fr/#c=home>
 - Site de SOLAAL : <https://www.solaal.org/>
 - Site de l'ARIA Grand Est : <https://ariagrandest.com/>
 - Site de France AgriMer : <https://www.franceagrimer.fr/FranceAgriMer2/Regions/>
 - Site de la Coopération Agricole Grand Est : <https://www.lacooperationagricole.coop/fr/la-cooperation-agricole-grand-est-corporate>
 - Site de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est : <https://grandest.chambre-agriculture.fr>